

URBANITÉ

11,25 \$

Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes

Été 2009

22 / NH5733	14:45	大	OSAKA	2A	ARRIV
8	14:55	澳	MACAU	2A	ARRIV
2	15:05	迪	DUBAI	2A	ARRIV
	15:05	大	OSAKA	2A	ARRIV
	15:10	仁	SEOUL / INCHEON	2A	ARRIV
	15:10	香	HONG KONG	2A	ARRIV
	15:15	新	SINGAPORE	2A	ARRIV
CX6858	15:20	香	HONG KONG	2A	ARRIV



L'internationalisation
de la profession
**Urbanisme
sans frontières**





plania

DE L'ABSTRAIT AU CONCRET



enviram
Groupe-conseil

REGROUPENT LEURS EXPERTISES SOUS UNE SEULE ET MÊME BANNIÈRE : PLANIA

URBANISME | ARCHITECTURE DE PAYSAGE | PLANIFICATION DES TRANSPORTS

PLANIA.COM



La revue **Urbanité**
Tirage : 3 000 exemplaires

Distribution
Membres de l'OUQ – 1011
Abonnés et autres – 1989

Mission

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes;
INFORMER les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
FORMER sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

Comité éditorial

François Goulet, président – Paul Arsenault –
Marie-Soleil Brosseau – Rémi Drouot –
Sarah-Maude Guindon – Gabrielle Laflamme –
Mathieu Langlois – Pascal Lacasse – Laurent Lussier –
Joël Thibert – Jacques Trudel – Serge Vaugeois

Collaborateur

Nahoé Tardif

Conception graphique

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

Réviseur et correcteur

Jean-Paul Gagnon

Imprimerie

Imprimerie F.L. Chicoine

Abonnements, information et suggestions

www.ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 27
gmasson@ouq.qc.ca

Auteurs

Vous êtes invités à soumettre vos articles ou textes au comité éditorial. Le comité éditorial se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : www.ouq.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur.

Le genre utilisé dans cette publication englobe le féminin et le masculin dans le seul but d'en alléger la présentation.

Ordre des urbanistes du Québec

Administrateurs :

Robert Chicoine, président
Jean Côté, vice-président
Louise Audet, trésorière
Donald Bonsant, administrateur
Pierre Marcotte, administrateur
Raphaël Fischler, administrateur
Danielle Lussier, administratrice
Georges Roy, administrateur nommé
Jean-Paul Gaumond, administrateur nommé

Permanence :

Claude Beaulac, directeur général
Odette Michaud, adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso, secrétaire administrative
Geneviève Masson, chargée des communications

Adresse :

85, rue Saint-Paul Ouest
4^e étage, suite 410, Montréal, QC, H2Y 3V4
(514) 849-1177 • www.ouq.qc.ca



Ordre des
Urbanistes du
Québec



CANADIAN INSTITUTE
OF PLANNERS | INSTITUT CANADIEN
DES URBANISTES

SOMMAIRE

4	Mot du président	50	Tendance
5	Opinion	52	Regard sur le passé
6	Actualités	54	Formation
12	Coup d'oeil municipal	55	Sur Internet
14	Coup d'oeil régional	56	Nouvelles publications
47	Observatoire municipal	58	Calendrier

Urbanisme sans frontières

- 17 L'internationalisation de la profession d'urbaniste
- 18 Le Chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- 19 L'urbanisme et l'aménagement en France
- 23 Cinq questions à Pierre St-Cyr, urbaniste
- 24 La pratique de l'urbanisme en France et en Suisse
- 26 Cinq questions à Pierre Yves Delcourt, urbaniste suisse
- 27 Décès de François Ascher
- 27 Cinq questions à Aurèle Cardinale, urbaniste
- 29 Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens
- 31 Cinq questions à Amara Ouerghi, urbaniste
- 32 Cinq questions à Joanne Léveillé, urbaniste
- 33 L'urbanisme à l'italienne
- 35 L'enseignement et la profession d'urbaniste dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)
- 37 Cinq questions à Malaka Ackaoui, urbaniste
- 38 Enseigner l'urbanisme en Argentine, au Brésil et au Québec
- 41 Cinq questions à Christian Fournier, urbaniste
- 42 Le symbole de l'urbanisme
- 43 Cinq questions à Jacques Besner, urbaniste
- 44 Villes et bidonvilles : Le grand défi du XXI^e siècle



L'internationalisation de la profession d'urbaniste

La profession d'urbaniste existe depuis près de cent ans au Québec et est reconnue officiellement, c'est-à-dire distinctement des autres professions, depuis maintenant 45 ans. Or, ce n'est pas le cas ailleurs et, curieusement, même dans certains pays européens.

La création de l'Institut d'urbanisme du Canada (IUC), organisme précurseur de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), date de 1919. En 1953, l'IUC reconnaissait officiellement l'enseignement de l'urbanisme à l'Université McGill de Montréal ainsi qu'aux Universités de Toronto, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Avec le temps, la structure de l'IUC s'est transformée en fédération de sept associations et ordres professionnels provinciaux et a changé de nom en 1974 pour devenir l'Institut canadien des urbanistes.

Le gouvernement du Québec fut le premier gouvernement canadien à reconnaître légalement la profession d'urbaniste en créant la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec en 1963, devenue plus tard l'Ordre des urbanistes du Québec.

En 1964, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal était créé et mettait sur pied le premier programme francophone d'enseignement de l'urbanisme au Canada.

Depuis ce temps, la planète « Urbanisme » a beaucoup évolué! Aujourd'hui, le Canada compte près de 7000 urbanistes dont 1000 au Québec. Vingt-huit (28) programmes d'enseignement universitaire en urbanisme y sont reconnus dont cinq (5) au Québec. Neuf (9) programmes du premier cycle et dix-neuf (19) programmes d'études supérieures.

l'OUQ et l'Accord sur le commerce intérieur au Canada

La mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) (voir l'article à la 17) amène les ordres professionnels à concilier leurs normes professionnelles avec celles des ordres professionnels des autres provinces et territoires.

À travers son affiliation à l'Institut canadien des urbanistes, l'OUQ dispose déjà une

entente tacite de mobilité permettant aux urbanistes des autres provinces d'y adhérer. Cependant, cette entente doit être formalisée dans un règlement. Depuis 2006, l'ICU a entrepris un vaste chantier de révision de la pratique et des normes de qualification au sein duquel l'OUQ s'est engagé avec ses homologues des autres provinces. Cet engagement s'inscrit dans ses démarches visant l'adoption d'un règlement « permis sur permis », c'est-à-dire autorisant l'émission d'un permis de pratique aux professionnels accrédités dans d'autres provinces. Ce règlement devra être soumis à l'Office des professions du Québec pour une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} août 2010.

De plus, de récents accords de réciprocité conclus entre l'ICU et l'*American Planning Association* (APA), la *Royal Town Planning Institute* (RTPI) de Grande-Bretagne et tout récemment le *Planning Institute of Australia* (PIA) conjugués à la création du Réseau mondial des urbanistes (*Global Planners Network*) en 2006 s'inscrivent dans un contexte d'internationalisation de la profession d'urbaniste.

L'OUQ au sein de la francophonie

Responsable de la francophonie au sein des affiliés de l'ICU, l'OUQ développe des relations avec les urbanistes d'autres pays francophones dont la France, la Suisse, le Maroc et la Côte-d'Ivoire et collabore avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui rassemble vingt-huit institutions de niveau universitaire spécialisées dans la formation en aménagement et en urbanisme, réparties à travers toute la francophonie.

Dans le cadre de l'**entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles**, signée par le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à Québec le 17 octobre 2008, l'OUQ a initié le processus de négociation en vue d'une reconnaissance mutuelle avec l'Office professionnel de qualification des Urbanistes (OPQU).

La profession d'urbaniste dépasse largement nos propres frontières; l'OUQ se positionne très bien au Canada et est devenu un réel leader dans les pays de la francophonie. Les ententes avec l'ensemble de nos collègues canadiens et français permettront bientôt à nos membres de rayonner ailleurs dans le monde. ■

*Le président
Robert Chicoine, urbaniste*



Le pouvoir de décider en tant qu'urbaniste

Wayne Caldwell



Combien d'entre nous ont déjà entendu ou employé cette expression « Les urbanistes font les recommandations, les élus prennent les décisions »? Je me demande si ces mots ne nous empêchent pas, dans une certaine mesure, de faire valoir le plein potentiel de notre profession.

Il est vrai que les élus prennent les décisions, mais nous ne devons pas nier notre capacité et notre pouvoir de façonner les collectivités pour les générations futures.

Lors de la Journée mondiale de l'urbanisme, un membre de l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario (OPPI) a demandé comment nous en sommes arrivés à nous percevoir comme ayant un pouvoir limité, alors qu'à son avis les urbanistes jouent un rôle si important en tant que bâtisseurs de collectivités. Depuis cet événement, j'ai continué à réfléchir à cette question. D'une certaine façon, je crois que nous percevons souvent la notion de pouvoir avec méfiance, ce qui explique notre hésitation à saisir les occasions qui y sont liées. Même si nous ne recherchons pas le pouvoir, nous sommes dans une position où il nous a été attribué : le pouvoir de donner des directives, d'influencer, de bâtir, de se pencher sur les enjeux qui nous ont amenés à exercer cette profession.

Dans un article sur les urbanistes, rédigé par Floyd Dykeman et publié dans Plan Canada (septembre 1992) l'auteur définit quatre rôles de chef de file : ceux de visionnaire, de stratège, de créateur et d'innovateur.

L'urbaniste, un visionnaire :: Non seulement les urbanistes sont-ils des spécialistes qui aident les collectivités à déterminer et à élaborer une vision, ils ont aussi, de par leur formation et leur expérience, un point de vue éclairé sur l'intérêt public inhérent à leur vision personnelle et professionnelle du futur. En collaboration avec les collectivités, cette vision aide à influencer et à façonner les orientations futures. Si on examine les initiatives récentes en Ontario – la Loi sur la ceinture de verdure et la Loi sur les zones de croissance, par exemple – ces initiatives reflètent clairement la vision d'une planification axée sur l'action.

L'urbaniste, un stratège :: La réflexion stratégique suppose une capacité de faire le tri parmi des renseignements détaillés et complexes en équilibrant les intérêts concurrents avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux en évolution. Les urbanistes qui œuvrent en contextes urbain et rural ont fait preuve de leadership en élaborant plusieurs initiatives sous le thème général de la « planification durable ». Les plans qui en résultent décrivent une vision pour l'avenir, mais nécessitent une réflexion stratégique plus approfondie dans l'élaboration des actions.

L'urbaniste, un créateur :: La créativité suppose la volonté de penser et de faire les choses autrement. Libre pensée et créativité sont des qualités essentielles du leadership. De bien des façons, c'est là une marque de commerce de notre profession. Je suis sans cesse impressionné par la créativité des idées et des options

élaborées par mes collègues des quatre coins de la province – les réalisations des récents lauréats du Prix d'excellence en urbanisme sont représentatives de cette énergie créatrice.

L'urbaniste, un innovateur :: La créativité et l'innovation vont de pair, mais l'innovation se caractérise par l'application d'idées nouvelles et l'insistance mise sur l'amélioration. Un certain nombre de collectivités ont mis en œuvre l'initiative pour des collectivités saines de l'IPPO et s'en sont servi de manière innovante pour élaborer de nouvelles visions pour les collectivités au sein desquelles les urbanistes vont œuvrer. Des occasions sont offertes à chacun de nous, notamment d'assumer un rôle de chef de file pour des collectivités plus saines. Il faudra de plus en plus faire preuve d'innovation alors que nous faisons face à de nombreux changements environnementaux, sociaux et économiques et que nous sommes contraints par le temps.

Nous devons faire preuve de leadership. Chacun de nous a la possibilité de préconiser une meilleure planification, de saisir et d'élaborer de nouvelles idées et de jouer un rôle accru. Même s'il est vrai que de façon générale nous formulons des recommandations plutôt que prendre des décisions, nous ne devons pas sous-estimer le poids de nos recommandations. Grâce à celles-ci, nous avons la capacité d'influencer fondamentalement l'élaboration de toute une gamme d'initiatives de politiques publiques et d'y jouer un rôle de chef de file. Ces initiatives abordent les questions qui contribuent à faire de notre profession un agent de changement positif pour l'amélioration de la collectivité et de la province. ■

Wayne Caldwell, Ph.D., est président de l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario (OPPI- Ontario Professional Planners Institute) Ce texte est une traduction d'un texte paru dans l'édition janvier/février 2009 vol. 24, no. 1, de la revue Ontario Planning Journal



Un plaidoyer pour la requalification des autoroutes

Laurent Lussier



ACTUALITÉS

Shutterstock 000833

Le 3 avril 2009, la Direction de la santé publique de Montréal organisait un colloque sur l'avenir des autoroutes urbaines. Que se passe-t-il quand quatre experts américains viennent expliquer au public montréalais qu'il ne faut surtout pas construire d'autoroutes en ville?

Au début du printemps, les projets autoroutiers ont fait la manchette dans la région de Montréal. À l'approche des audiences du BAPE sur l'échangeur Turcot (qui ont débuté le 11 mai), les critiques du projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) se sont multipliées, soulevant la question du transport en commun, de la capacité routière, des nuisances locales et des possibilités de redéveloppement qu'offrirait le projet pour le secteur¹. Pendant ce temps, on a appris que les coûts du projet Notre-Dame étaient passés, depuis 2004, de 750 millions de dollars à 1,5 milliards de dollars ce qui a amené la ministre Julie Boulet à demander à l'équipe de conception de reprendre le travail. Au début du mois d'avril, le vérificateur général soulignait dans son rapport annuel l'absence de mécanismes assurant la cohérence des investissements en transport dans la région². Bref, l'atmosphère est plus que jamais propice aux discussions sur le rôle des autoroutes en ville. C'est dans

ce contexte que la Direction de la santé publique de Montréal (DSPM) a tenu un colloque intitulé *Autoroutes urbaines d'aujourd'hui et de demain* le 3 avril 2009.

La DSPM ne cache pas son opinion dans ce dossier : la réalisation des projets autoroutiers, explique-t-elle, « risque d'accroître les déplacements automobiles dans la métropole et, par conséquent, les problèmes de santé qui y sont associés : maladies cardio-respiratoires, traumatismes routiers et obésité ». L'objectif de l'événement était de faire circuler auprès de deux cents intervenants et décideurs les connaissances, arguments et idées qui pourraient inspirer un changement de direction dans la planification des infrastructures afin de diminuer la capacité routière.

Pour cela, la DSPM a misé sur quelques intervenants montréalais et sur des invités américains prestigieux – dont l'actuel président du Congress for New Urbanism et

ancien maire de Milwaukee, John Norquist. En début de journée, Jacques Gagnon, sous-ministre adjoint au MTQ, est venu défendre les actions de son Ministère. « La mobilité durable est au cœur de la mission du Ministère », a affirmé ce dernier. Les autres intervenants sont plutôt venus alimenter le scepticisme face aux projets du MTQ.

Le professeur Norman Garrick de l'Université du Connecticut résumait le contenu de la discussion en ces termes : « Les autoroutes ne devraient pas entrer dans les villes ; les autoroutes n'ont rien d'urbain. » Les conférenciers ont plusieurs fois affirmé, en citant l'exemple de Vancouver notamment, que les autoroutes doivent relier les villes entre elles, un point c'est tout. Il serait faux de croire qu'une autoroute en ville serait nécessaire parce qu'elle réduit la congestion.

« Detroit a réglé son problème de congestion », disait avec le sourire John Norquist. « Il n'y a plus de congestion à Detroit. »

1 « Échangeur Turcot : faire mieux », La Presse, 24 mars 2009

2 Tommy Chouinard, « Transport à Montréal : une absence de vision cohérente », La Presse, 2 avril 2009

3 Bruno Bisson, « Critiques des projets autoroutiers: le MTQ indigné par les propos de deux ingénieurs américains », La Presse, 4 avril 2009

Et pour cause : en même temps que Detroit se dotait d'un imposant réseau autoroutier, sa population chutait de moitié. Le centre-ville de Detroit a été transformé en gigantesque stationnement pour les résidents des banlieues. En évoquant le même genre d'exemples, Norman Garrick a comparé les autoroutes à d'immenses essoreuses à salade qui projettent le développement urbain un peu partout en zone rurale. Paul Moore, ingénieur en transport chez Glatting Jackson Kercher Anglin a repris la même idée, affirmant que « les autoroutes exportent notre économie ». La réduction de la congestion ne permettrait pas de faire d'économie d'énergie, selon Ian Lockwood de la même firme. La consommation d'énergie pour le transport diminue plutôt selon la densité de construction. Des villes dotées d'un imposant système autoroutier comme Houston ou Phoenix se retrouvent au sommet du palmarès de consommation d'énergie par habitant pour le transport.

« Montréal peut décider de devenir Detroit », disait Ian Lockwood, « ou de suivre le chemin des villes qui, en ce mo-

ment, éliminent leurs autoroutes ». C'est le cas d'Atlanta où Glatting Jackson Kercher Anglin s'emploie depuis quelques années à identifier des tronçons d'autoroutes inutiles près du centre-ville et à les ramener à une configuration plus simple pour faire place à la construction sur les terrains libérés. L'objectif est de renverser l'effet d'essoreuse à salade du réseau existant et d'attirer de nouveau les emplois et les personnes en ville. Cette démarche n'est d'ailleurs pas étrangère au travail de la Société du Havre à Montréal qui s'apprête à détruire la portion surélevée de l'autoroute Bonaventure pour faire place au développement immobilier dans ce secteur prisé à la limite du centre-ville.

Le sous-ministre Gagnon trouvait néanmoins les propos des experts américains passablement exagérés. « C'est facile de mettre une autoroute à terre, à Atlanta, quand tu en as 14 ou 15 autres qui traversent la ville. Ce n'est pas comme ça, à Montréal », a-t-il expliqué à La Presse en sortant du colloque³. Mais toutes ces discussions sur les projets autoroutiers indiquent qu'un certain état d'esprit s'est installé dans

la population. En 2006, le réseau autoroutier américain a fêté son cinquantième anniversaire. La même année, à Laval, le viaduc de la Concorde s'effondrait, causant la mort de cinq personnes et en blessant six autres. Il est devenu évident que des grands morceaux du réseau qui s'étaient mis en place depuis plusieurs décennies arrivent incessamment à la fin de leur vie utile.

L'effondrement du viaduc a marqué le début d'une certaine accélération des projets routiers dans la province. Mais les cinquante dernières années de construction d'autoroutes ont certainement permis de mieux comprendre les enjeux qu'elles posent. Aujourd'hui, il est difficile de parler de projets autoroutiers sans que surgissent de nombreuses questions concernant la santé, l'environnement, la qualité de vie. Ian Lockwood affirmait au début de sa conférence que la mission des ingénieurs en transport « n'est plus de servir l'automobile, mais plutôt de construire des villes de qualité ». Pour les urbanistes, cela ressemble sans doute à une nouvelle encourageante. ■



Prix Jean-Paul-L'Allier

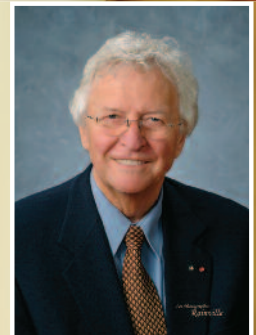
Vous connaissez un élu québécois s'étant distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en aménagement du territoire?

L'Ordre des urbanistes du Québec vous invite à proposer sa candidature pour le **Prix Jean-Paul-L'Allier** lequel sera remis lors de la Journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre prochain.

Le formulaire de mise en candidature est disponible à l'adresse suivante : www.ouq.qc.ca/PJPLA/PrixJPLA.html



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Pour information
Geneviève Masson
Chargée des communications

[514 849-1177 #27]
gmasson@ouq.qc.ca



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES QUE VOUS OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

0\$ DE FRANCHISE

Grâce au partenariat entre La Personnelle et l'Ordre des Urbanistes du Québec, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et des avantages tels que l'**option 0\$ de franchise** pour votre auto.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/ouq



Ordre
des Urbanistes
du Québec



laPersonnelle
Assurance de groupe auto et habitation

Montréal adopte un PPU pour revitaliser le Vieux-Pointe-aux-Trembles

Jean-François Morissette, urbaniste

Issu du Plan d'urbanisme de Montréal, le PPU comprend des actions destinées à faire revivre le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal.

Situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, le Vieux-Pointe-aux-Trembles est un important pôle historique puisque les premières occupations recensées de ce territoire remontent à plus de 325 ans. La paroisse de Saint-Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles est la seconde plus vieille paroisse de l'île de Montréal après celle de la basilique Notre-Dame. Autrefois un important relais sur le chemin du Roy pour les voyageurs qui effectuaient le trajet entre Montréal et Québec, le village de Pointe-aux-Trembles a connu son apogée au début du siècle dernier.

Avec l'adoption de ce PPU, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles assume un rôle de leader pour insuffler un dynamisme nouveau au Vieux-Pointe-aux-Trembles. En plus de la

restauration récente du vieux moulin sur la rue Notre-Dame Est, le PPU prévoit l'aménagement d'une place publique au centre du noyau villageois, l'enfouissement de fils, le réaménagement de la rue Notre-Dame Est, la modernisation de certains parcs ainsi que l'aménagement des berges. Un budget de 4 000 000 \$ est déjà prévu pour la réalisation des premières interventions de revitalisation.

Le document résulte d'une collaboration entre l'arrondissement et le Groupe Plania. ■

L'urbaniste Jean-François Morissette est conseiller en aménagement à l'Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, Ville de Montréal



Jean-François Morissette, urbaniste

Délivrance de permis dans des zones de contraintes Des modifications proposées à la LAU

Le projet de loi n° 45 déposé le 12 mai dernier à l'Assemblée nationale propose certaines modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Si ces modifications sont adoptées, un conseil municipal pourra adopter un règlement pour assujettir à la production d'un rapport d'expertise la délivrance d'un permis dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (zones exposées aux glissements de terrain, à l'érosion des berges, aux inondations, etc.).

Le règlement municipal devra identifier les types d'expertises requis et leur contenu minimal en fonction des contraintes et du type de permis demandé : construction, lotissement, certificat d'autorisation. L'avis du comité consultatif d'urbanisme sera nécessaire pour que le conseil rende sa décision.

Le projet de loi n° 45 modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal peut être consulté sur le site de l'Assemblée nationale. ■ FG

www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-f045.htm

Affichage

La Ville de Québec fait le ménage

Nahoé Tardif

La Ville de Québec est sur le point de devenir une référence sur la question de l'affichage au Québec. Le règlement harmonisé d'urbanisme qui devrait entrer en vigueur à l'été 2009 prévoit la disparition des panneaux-réclames du territoire de la Ville dans un délai de cinq ans.

Les fusions municipales à la Ville de Québec le 1^{er} janvier 2002 ont mené à la nécessité d'harmoniser les différents règlements de zonages hérités des anciennes villes. Travail de longue haleine – il s'est échelonné sur cinq ans – ce nouveau règlement vise trois objectifs : assurer la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), harmoniser et simplifier les différents règlements et effectuer une mise à jour des réglementations en vigueur. Des nombreux éléments dont il est question dans ce règlement, celui ayant suscité le plus de réactions est certainement l'affichage commercial.

Au printemps 2008, la Ville de Québec présente un premier projet de règlement, un peu à l'image de l'ancienne Ville de Sainte-Foy qui avait adopté en 1995 un règlement très strict. Ce projet prévoit entre autres l'abolition des pylônes pour indiquer le prix de l'essence dans les stations-services et l'interdiction d'utiliser des cordons lumineux pour souligner le contour d'un bâtiment. Ce projet suscite le mécontentement des commerçants qui s'organisent sous la Coalition des commerçants de Québec pour le droit à l'affichage.

La Coalition obtient l'abandon du premier projet de règlement en septembre 2008. Le nouveau plan révisé à la baisse fait l'objet, en novembre 2008, d'une entente entre la Ville et les commerçants. Des consultations publiques au début de l'année 2009 mènent à l'adoption du règlement final en avril 2009.

Si la Ville de Québec a bien voulu trouver des compromis avec les commerçants, elle n'a pas changé sa position concernant les panneaux-réclames – enseignes publicitaires ayant une superficie supérieure à un mètre carré. Le règlement qui sera adopté sous peu prévoit toujours leur disparition dans un délai de cinq ans. Les principales compagnies d'affichage – Astral Media, CBS et Pattison – ont tenté



de faire valoir des arguments tels que la liberté d'expression et la perte de revenus pour défendre leur cause. Elles n'ont apparemment pas réussi à ébranler la volonté des maîtres d'œuvre à la Ville de Québec de redorer les paysages urbains d'une ville à saveur touristique. La bataille n'est toutefois pas gagnée pour Québec, car les compagnies d'affichage ont l'intention de porter leurs revendications devant les tribunaux.

La Ville de Québec n'est pas la première à s'attaquer aux panneaux-réclames. Il existe des précédents très encourageants, comme celui de l'État du Vermont où la décision d'interdire ce type d'affichage a été prise en 1968. Selon des études, l'activité commerciale de l'État n'en serait pas ébranlée; au contraire, cette mesure aurait plutôt favorisé le développement de l'activité touristique, ce dont profitent les commerces. D'autres cas, comme celui d'Oakville près de Toronto, sont moins rassurants. La ville ontarienne, qui avait

décidé de bannir cette forme d'affichage de son territoire en 1994, vient de s'en remettre à la décision des tribunaux qui ne lui reconnaissent pas ce droit et a autorisé l'installation de 35 affiches.

Le rôle des municipalités sur le plan de l'affichage n'est pas bien défini dans la mesure où il entre parfois en conflit avec les compétences du ministère des Transports. De plus, la volonté de chaque municipalité varie énormément, car certaines formes d'affichage, dont les panneaux-réclames, sont une source de revenus importante qui fait vite oublier à certaines l'importance d'une préoccupation paysagère. La réglementation de la Ville de Québec aura peut-être le mérite de remettre le débat sur l'affichage au goût du jour. ■

Nahoé Tardif est étudiante au baccalauréat en urbanisme à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

L'urbanisme dans les médias québécois

ACTUALITÉS

Hebdo *La Seigneurie* de Boucherville, 4 avril 2009

Nouveau plan d'urbanisme pour la ville de Varennes

Radio-Canada, 4 mai 2009

Les citoyens se prononcent par référendum en faveur du plan d'urbanisme de Saint-Lambert

Info 07, le 28 avril 2009

Plusieurs interventions ciblées pour le Plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Gatineau

« ... la stratégie qu'on propose, c'est d'y aller graduellement. », souligne Louis Chabot, urbaniste.

Radio-Canada, 18 mars 2009

Les dix-huit municipalités de la MRC de La Matapédia se dotent d'un règlement pour faciliter l'intégration des parcs dans le paysage des villes

Site de l'Union des municipalités du Québec, 9 février 2009

Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant

Le Quotidien, 20 février 2009

Arrondissement La Baie - Bientôt un village portuaire

Québec complète l'harmonisation des règlements des anciennes municipalités

Le Soleil, 24 avril 2009

« Je ne trouve pas que ç'a été long », estime Serge Viau, urbaniste, qui a travaillé de près à la réécriture d'une partie des règlements. « Il faut prendre le temps de faire les choses. Au début, on a fait au plus pressant. On a surtout harmonisé les règlements de base et ç'a donné un bon coup de main pour l'unification. »

Stoneham veut ralentir son développement

Le Soleil, 24 avril 2009

« On sent la pression, mais on résiste. On n'a pas une volonté de se développer à tout prix », assure Louis Desrosiers, urbaniste. « Notre capacité d'accueil est limitée par les contraintes environnementales. On est en 2009, on ne développe plus comme il y a 10 ans quand on faisait ce que j'appelle de l'urbanisme de promoteurs », explique-t-il.

Un urbaniste à la tête de l'AARQ

Le 1^{er} mai dernier, M. François Lestage, urbaniste, a accepté la présidence de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ). M. Lestage assurait l'intérim de la présidence depuis décembre 2008. Directeur à l'aménagement à la MRC Les Maskoutains, il occupe les fonctions d'administrateur de l'Association depuis 2005.



Protection du territoire agricole

Pour une meilleure intégration à la planification du territoire

François Goulet, urbaniste

Dans un rapport intitulé *Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*, le mandataire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), monsieur Bernard Ouimet, propose que le traitement des demandes d'exclusion de la zone agricole se fasse éventuellement à l'intérieur du processus de mise à jour des schémas d'aménagement et de développement (SAD), plutôt qu'au cas par cas.

Dans l'ensemble, les recommandations du rapport Ouimet visent à favoriser une plus grande intégration de la protection du territoire agricole dans les mécanismes de planification et de contrôle de l'utilisation du sol. Monsieur Ouimet, lui-même un ancien président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, a réalisé son rapport à la demande du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, pour donner suite au rapport de la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois rendu public en février 2008.

Pour alléger l'application de la Loi, le rapport Ouimet propose d'habiliter la CPTAQ à traiter globalement plutôt qu'au cas par cas

d'éventuelles mesures de mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole, notamment pour ce qui regarde les usages non agricoles. Le MAPAQ serait invité à préciser par règlement les cas où des activités pourraient être soustraites à l'auto-risation à la Commission sans compromettre la pérennité du territoire agricole ni la pratique de l'agriculture. La CPTAQ pourrait être habilitée à conclure des ententes avec les MRC ou les CM sur toute matière relevant de sa compétence relativement au contenu de la zone agricole, excluant ses frontières, après la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole. Le morcellement des terres pourrait être facilité pour des terrains de moins de 100 hectares.

Toutefois, avant de modifier la LPTAA, Bernard Ouimet suggère d'intégrer la démarche avec celle en cours de modernisation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAU). De plus, un forum de concertation regroupant des représentants des ministères et organismes des milieux agricole et municipal devrait rapidement être convié pour partager le diagnostic et les solutions pour la protection et la mise en valeur de la zone agricole et proposer des solutions aux problématiques définies.

En recevant le rapport, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Lessard, s'est dit favorable à la création de ce forum de même qu'à la création d'un nouvel indicateur de l'état de la zone agricole. www.mapaq.gouv.qc.ca. ■

Politique nationale de la ruralité 2007-2014

Un laboratoire rural, initié et conçu par la collectivité laurentidienne, recevra une aide financière de 350 000 \$ répartie sur six ans pour soutenir sa mise sur pied.

En effet, le 3 avril dernier à Lachute, monsieur David Whissell, ministre du travail et ministre responsable de la région des Laurentides, annonçait, au nom de madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la mise sur pied de ce projet soumis par le Conseil régional des élus des Laurentides.

Le laboratoire rural vise la création d'un projet de protection et de mise en valeur des paysages des Laurentides qui deviendra

ainsi la première région administrative complète à mettre sur pied un tel projet de paysage.

Issue de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, la mesure de mise en place de laboratoires ruraux fournit l'aide financière pour soutenir des projets précurseurs dont la réalisation permettra de renouveler la ruralité québécoise en offrant de nouvelles perspectives de développement du milieu.

Grâce à ce laboratoire, il sera possible pour la collectivité laurentidienne de mieux connaître les paysages de la région, leurs for-

ces, les opportunités paysagères porteuses de sens aux plans esthétique, culturel, historique et patrimonial.

Au total, 10 projets ont été retenus par la ministre Normandeau et le comité des partenaires suite au deuxième appel de projets. Ils se partageront une enveloppe de plus de 4 000 000 \$ et les réalisations permettront de renouveler la ruralité québécoise. L'aide gouvernementale vient compléter les partenariats et les investissements locaux, lesquels témoignent de l'appropriation du projet par le milieu. **SMG**

Sorel-Tracy

Assumer ses contradictions pour mieux relever le défi du repositionnement urbain

Gérard Beaudet, urbaniste

L'exercice d'un Agenda 21 local, en insistant sur les modalités d'articulation entre les dimensions environnementale, sociale et économique du développement, place-t-il la démarche de planification urbaine sur un terrain encore trop peu fréquenté?

Naissance, évolution et transformation d'une petite ville centre

Issue en 2000 d'un regroupement volontaire des municipalités de Sorel et de Tracy, cette petite ville de quelque 35 000 habitants est située à un peu plus de 80 km en aval de Montréal sur la rive droite du Saint-Laurent, à l'embouchure du Richelieu. Dès le XVIII^e siècle, la construction navale constitue un des pivots de l'économie de Sorel qui, au tournant du XIX^e au XX^e siècle, se situe à l'une des extrémités d'un imposant arc industrialo-portuaire s'étendant depuis Salaberry-de-Valleyfield, en passant par Beauharnois, Lachine, le Sud-Ouest de Montréal et l'Est montréalais. Renforcée par la construction d'élévateurs à grains en 1929, dopée par les commandes de guerre, puis épaulée par l'arrivée, en 1947, de QIT Fer et Titane, la vocation portuaire et industrielle de Sorel et de sa voisine, Saint-

Joseph-de-Sorel, a permis à la municipalité d'acquiescer le statut de petite ville centre.

Cependant, l'essoufflement des chantiers navals, les transformations structurelles qui toucheront l'ensemble des secteurs industriel et manufacturier de la grande région de Montréal à compter des années 1970, affecteront toutefois sérieusement la vitalité du centre-ville et des vieux quartiers ouvriers. Fermeture de commerces, dégradation de bâtiments dont on ne reconnaît pas encore la valeur patrimoniale, incendies et démolitions, vétusté de nombreux logements par ailleurs modestes et apparition de friches industrielles en bordure du Richelieu se combineront alors au vieillissement et à l'appauvrissement de la population pour entacher sérieusement les perspectives d'avenir.

Bien que la municipalité ne soit pas formellement intégrée à la Communauté métropolitaine de Montréal¹, elle n'en subit pas moins depuis deux décennies les effets de la métropolisation. En dépit d'une faible croissance démographique, on note une intégration croissante des comportements de consommation et du marché de l'emploi à ceux de la Rive-Sud. Ce qui se reflète incidemment dans le succès du service de transport collectif offert par le CIT Sorel-Varenes, et notamment par la desserte de la station de métro Longueuil.

Agenda 21 local comme outil de relance

C'est dans ce contexte et avec une volonté de prise en main du milieu pour un nouvel essor de la communauté que s'est concrétisé dès 2003 le projet d'élaboration et d'adoption d'un Agenda 21 local, Sorel-Tracy faisant ainsi partie des municipalités pionnières en ce domaine.

1 La Communauté métropolitaine est toutefois aux portes de la municipalité puisque Contrecoeur, voisine immédiate de l'ex-ville de Tracy, en fait partie.

2 www.a21l.qc.ca/9551_fr.html

3 Les rejets de l'usine d'épuration de Montréal et les contaminants agricoles drainés par le Richelieu constituent une contrainte environnementale de premier plan.

4 Une partie d'un centre commercial de l'ancienne municipalité de Tracy a été récemment démolie afin de tenter d'en assurer la relance.

« L'A21L de Sorel-Tracy s'inscrit dans la continuité d'un mouvement régional amorcé dans les années 1990 en réaction à sa dévitalisation économique. La région du Bas-Richelieu, avec Sorel-Tracy à sa tête, a amorcé, dans un premier temps, un changement de cap afin de diversifier l'offre d'entreprises et de reconvertir l'industrie manufacturière. On a alors misé tout particulièrement sur le développement de l'industrie de l'environnement et de l'écotourisme. Puis, au début des années 2000, sous l'influence d'une prise de conscience élargie des enjeux de la communauté, ce virage a pris de l'envergure afin de faire de Sorel-Tracy une région d'excellence en DD². »



Louis Latraverse

D'une part, la collectivité est confrontée à d'importants problèmes tels le déclin économique du centre-ville et la dégradation de nombreux bâtiments et de plusieurs îlots au voisinage des espaces portuaires, les nuisances causées par le camionnage engendré par l'activité portuaire, la contamination de nombreux terrains et la pollution du Saint-Laurent et du Richelieu³, le coût collectif d'une urbanisation d'après guerre à basse densité et d'un développement commercial inconsideré⁴, les pressions d'urbanisation ciblant des emplacements présentant un potentiel écologique et paysager, la compétition des grands équipements commerciaux de la Rive-Sud, la surdépendance à l'automobile héritée des patrons d'urbanisation des cinq dernières décennies.

D'autre part, la municipalité peut miser sur certains avantages et potentiels. Sa position à la confluence du Saint-Laurent et du Richelieu – pour peu que les problèmes de pollution soient résolus –, de même que le voisinage de la Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre, constituent certes des atouts de premier plan. Il en est de même d'un patrimoine urbain dont on a récemment redécouvert les qualités matérielles et d'ambiance.

Toutefois, le défi à relever est de taille puisque, si on reconnaît aisément que les impératifs du développement durable s'imposent, il n'est pas aussi aisé de modifier des habitudes solidement ancrées.

Plan d'urbanisme et Agenda 21 local : compatibilité et contradictions

Certains observateurs soutiennent que l'Agenda 21 local est d'un intérêt limité pour qui sait mobiliser de manière optimale les potentiels d'un plan d'urbanisme. Pour répondre à cette affirmation, il nous apparaît

utile d'évoquer l'expérience menée à l'hiver 2008 par des étudiants de maîtrise de l'Institut d'urbanisme, qui avaient été invités à s'intéresser au cas de la ville de Sorel-Tracy.

Dans un contexte académique, les étudiants, après avoir formulé une problématique générale, devaient proposer des avenues de mise en valeur d'un certain nombre d'unités de voisinage en s'inspirant des principes, des orientations et des propositions de l'Agenda 21 local. Les milieux à l'étude étaient : le centre-ville, la bande riveraine attenante, la porte d'entrée des abords du pont Turcotte, le pôle institutionnel de Tracy, ainsi que le vaste périmètre non construit enserré entre l'autoroute A30 et la rivière Richelieu dans le secteur Tracy. Nonobstant la nature et la qualité des propositions, l'exercice a d'abord montré la difficulté de concilier identification et évaluation des problèmes, respect des principes de développement durable, ainsi que pertinence et viabilité des solutions proposées.

Parmi les premiers constats : la volonté de maintenir les activités portuaires révélait la quasi impossibilité de réduire de manière socialement acceptable les nuisances du

camionnage qui lui est associé, dès lors que la question du coût de cette réduction était pris en compte. Quant à la perspective d'une expansion du développement sur un emplacement du secteur Tracy, doté de qualités écologiques et paysagères reconnues, elle a obligé les étudiants à s'intéresser aux conséquences et aux moyens d'un urbanisme qui ne serait plus subordonné au principe de la croissance, tant les avenues privilégiées ne semblaient pas en accord avec le marché résidentiel actuel dans la périphérie métropolitaine.

Bref, ce qui pourrait être tenu pour une vérité de La Palice s'est en fait révélé extrêmement riche d'enseignement au moment des présentations aux représentants locaux dans la mesure où les explications et les arguments des étudiants, de même que les discussions qui suivaient, mettaient en évidence l'écart considérable qui pouvait exister entre les intentions formulées et leur traduction dans un plan d'urbanisme. ■

Gérard Beaudet est professeur titulaire et directeur de l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement à l'Université de Montréal.

Extrait d'un article de Valérie R. Carbonneau dans journal Le Devoir du samedi 28 et du dimanche 29 mars 2009 :

« ...Sorel-Tracy a été l'une des premières villes à adopter son Agenda 21 local, un projet pluri sectoriel et participatif qui est venu pourvoir la Ville d'une vision d'avenir et d'un plan d'action stratégique traitant des enjeux locaux et prééminents en matière de développement durable. »





Redécoupage du Québec méridional pour la gestion intégrée de l'eau par bassins versants

Gabrielle Laflamme

Le 5 mars 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) annonçait le redécoupage du Québec méridional¹ en 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassins versants. Cette mesure donne suite à un engagement pris avec l'adoption du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. Tous les bassins versants du territoire québécois sont désormais compris dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de la ressource eau.

Ce redécoupage s'accompagne de la création de sept nouveaux organismes de bassins versants (OBV) et d'une aide financière de 15 millions de dollars pour ces organismes afin qu'ils puissent accomplir leur principal mandat : l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau à l'échelle de chacun des territoires en concertation avec les différents partenaires impliqués. Les OBV doivent déposer un plan de transition pour le 31 mars 2011.

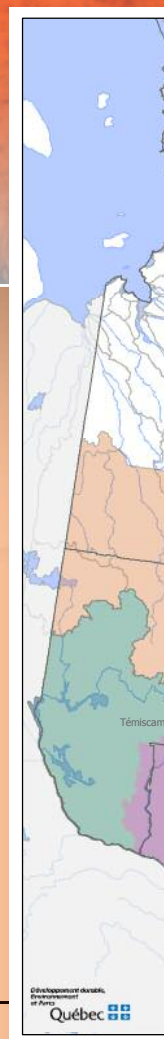
Pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités qui pourront être représentées sur les tables de concertation des OBV, le plan directeur de l'eau qui couvrira leur territoire devra être pris en compte dans

l'exercice des attributions qui leur seront dévolues, notamment lors de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement. Le monde municipal, par sa proximité avec la population, aura un rôle clé à jouer dans cette nouvelle démarche. Les urbanistes pourront notamment être appelés à participer à l'identification des enjeux territoriaux liés à la ressource eau et à ses acteurs stratégiques – par exemple les milieux agricole, industriel et commercial – puis à explorer des pistes d'intervention en collaboration avec d'autres professionnels tels que des biologistes et des ingénieurs.

Le monde municipal devra toutefois tenir compte du statut juridique de l'eau et des nouveaux pouvoirs

attribués à l'État, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de gardien et de gestionnaire de cette ressource, ces mesures étant issues du projet de loi 27 affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Ce projet de loi, actuellement à l'étude, est prévu être déposé à l'assemblée nationale durant l'année en cours pour adoption.

Jusqu'à récemment, seulement 25 % de la superficie du Québec méridional était couverte par 33 organismes de bassin versant. Ce redécoupage a pour effet de couvrir 100 % de ce territoire. ■



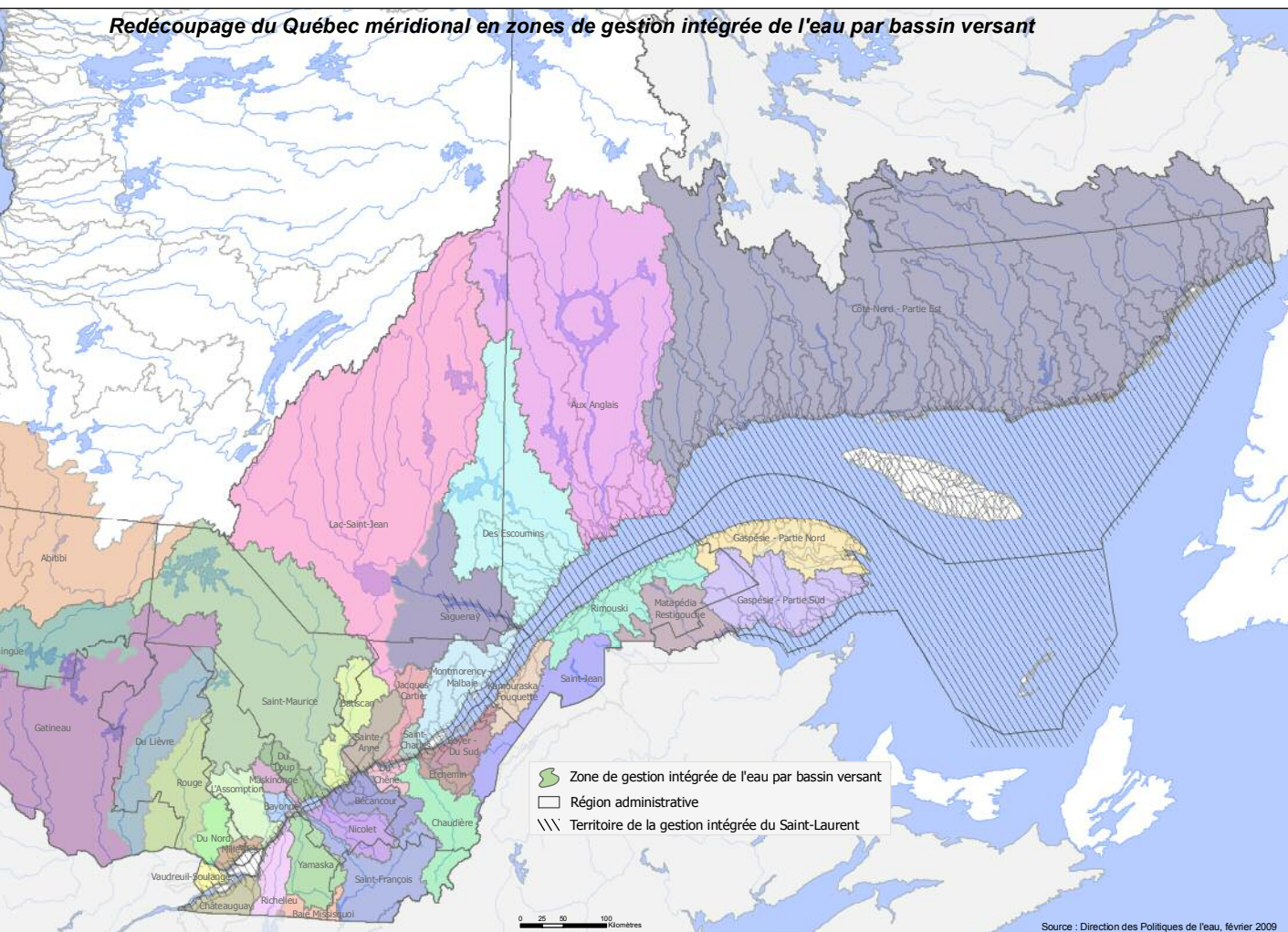
1 Le territoire du Québec situé au sud du 49^e parallèle.

Bassin versant >

Territoire délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point, appelé exutoire. Un bassin versant peut être désigné par une rivière, un lac ou une baie.

La gestion de l'eau par bassin versant, élément majeur de la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, est une approche écosystémique de la gestion des eaux. Elle permet de mieux comprendre et expliquer les problèmes liés à la quantité et à la qualité de l'eau, aux écosystèmes aquatiques, de mieux évaluer les impacts des activités humaines et naturelles du bassin versant. Elle favorise l'identification de solutions dans une perspective de développement durable tout en considérant les enjeux locaux et régionaux.

Redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant



JUSTICE TOLÉRANCE RESPECT DIGNITÉ INTÉGRITÉ ÉGALITÉ DÉMOCRATIE

La clé
du mieux-vivre
ensemble !

La
Charte
montréalaise
des droits et responsabilités

Dignité humaine, égalité, justice, tolérance,
des valeurs fondamentales.

RESPECT ÉGALITÉ INTÉGRITÉ DÉMOCRATIE JUSTICE DIGNITÉ TOLÉRANCE SOLIDARITÉ

RESPECT ÉGALITÉ INTÉGRITÉ DÉMOCRATIE JUSTICE DIGNITÉ TOLÉRANCE RESPECT DIGNITÉ SOLIDARITÉ

ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

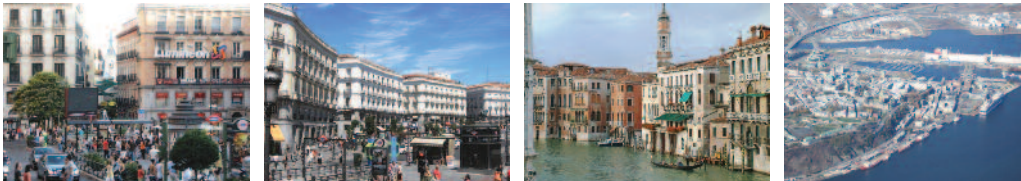
Montréal 

DIGNITÉ DÉMOCRATIE JUSTICE TOLÉRANCE RESPECT INTÉGRITÉ ÉGALITÉ

Urbanisme sans frontières

L'internationalisation de la profession d'urbaniste

Claude Beaulac, urbaniste



Photos : Claude Beaulac

Dans le cadre de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture grandissante des frontières des pays au sein de grands ensembles économiques tels que l'Union européenne ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la mobilité de la main-d'œuvre et, par voie de conséquence, la reconnaissance des qualifications sont devenues des enjeux majeurs.

Ainsi, l'Europe s'est engagée dans un processus de réformes visant à créer un Espace européen de l'enseignement supérieur. Le Processus de Bologne, ainsi appelé, prévoit que, d'ici 2010, les systèmes d'enseignement supérieur des pays européens devront être organisés de telle sorte qu'il soit facile d'aller d'un pays à l'autre pour y poursuivre des études ou y travailler.

Au Canada, les premiers ministres provinciaux signaient en 1994 l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) visant à réduire les obstacles au libre mouvement des personnes au Canada et convenaient, en juillet 2008, que la pleine mobilité de la main-d'œuvre était essentielle à la croissance économique canadienne.

Au Québec, les enjeux démographiques liés au vieillissement de la population et à une pénurie prévisible de main-d'œuvre ont amené le gouvernement du Québec à s'engager dans la mise en œuvre du chapitre 7 (Mobilité de la main-d'œuvre) de l'ACI et à conclure un accord sur le commerce et l'économie avec le gouvernement ontarien. De plus, le gouvernement québécois a initié et conclu une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le gouvernement français, laquelle entente fut signée par le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy,

et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à Québec, le 17 octobre 2008.

Ces ententes nationales et internationales favorisent une normalisation des professions à l'échelle internationale. Alors que Jacques Attali¹ prophétise qu'avant le milieu du XXI^e siècle, « **l'urbanisme deviendra une science majeure** », on assiste à un processus graduel de normalisation de la profession d'urbaniste au sein d'échanges structurés entre diverses associations nationales.

Les discussions avec nos homologues urbanistes des autres provinces, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique ou des Amériques révèlent des différences dans les normes professionnelles, si même elles existent distinctement des autres professions dans certains pays. Les formations académiques, les processus d'accréditation, les exigences déontologiques et les processus de surveillance de la pratique diffèrent donc significativement d'une province et d'un pays à l'autre.

L'Institut canadien des urbanistes (ICU) a entrepris un vaste chantier de révision de la pratique et des normes de qualification. Avec l'amélioration des standards nationaux et la signature d'entente de réciprocité, telle celle conclue avec le Planning Institute of Australia, l'ICU vise à rehausser le profil de la profession, afin d'ouvrir davantage les

possibilités des urbanistes à l'échelle mondiale et de favoriser leur mobilité, tant à l'échelle du Canada qu'à l'étranger.

En Europe, les associations professionnelles des pays de l'union européenne réunies au sein du Conseil européen des urbanistes recherchent une harmonisation de toutes les matières en relation avec la profession. Elles se sont mises d'accord pour établir des critères de compétence et de morale professionnelle à être observés par leurs membres. En France, la profession se structure et se différencie graduellement des autres professions suite à la création, en 1998, de l'Office professionnel de qualification des Urbanistes (OPQU). D'autre part, la création d'un Ordre des Urbanistes Portugais est en voie de se réaliser par l'adoption d'une loi de l'Assemblée de la République du Portugal prévue pour l'automne 2009.

Le présent dossier offre un survol international de la profession d'urbaniste, afin de mieux comprendre comment se situe notre pratique dans cette mouvance de la mondialisation qui rend perméables les frontières et l'internationalisation de la profession d'urbaniste inévitable.

Bonne lecture,

L'urbaniste Claude Beaulac est directeur général de l'Ordre des urbanistes du Québec

1 « Une brève histoire de l'avenir », Jacques Attali, Éditions Fayard, Paris 2006, pp 374 et 375



Le Chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Claude Beaulac, urbaniste

L'OUQ a entrepris les démarches visant l'adoption d'un règlement « permis sur permis », c'est-à-dire autorisant l'émission d'un permis de pratique aux professionnels accrédités dans d'autres provinces. Un tel règlement devra être soumis à l'Office des professions du Québec pour une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} août 2010.

C'est en juin 2006 que le Code des professions du Québec a été modifié afin de donner aux ordres professionnels les outils réglementaires nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), soit le pouvoir d'adopter un règlement « permis sur permis ».

L'ACI a été signé par les premiers ministres des provinces en 1994, afin de réduire les obstacles au libre mouvement des personnes, des biens, des services et des investissements au Canada. En juillet 2008, les premiers ministres convenaient que la pleine mobilité de la main-d'œuvre pour tous les travailleurs était essentielle à la croissance économique canadienne et pour assurer un marché du travail qui réponde aux exigences du XXI^e siècle.

Déclaration conjointe entre le premier ministre et le Conseil interprofessionnel du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à s'assurer qu'à compter d'avril 2009, tout travailleur qui possède les compétences nécessaires pour exercer une profession réglementée dans une province ou un territoire donné sera autorisé à exercer cette profession au Québec sans que des exigences significatives en matière de formation supplémentaire, d'expérience, d'examens ou d'évaluation soient imposées. Le gouvernement du Québec, dans le cadre de la *Déclaration conjointe entre le premier ministre et le Conseil interprofessionnel du Québec*, s'est engagé à respecter les quatre principes suivants : la protection du public et la sécurité des citoyens, l'équité envers les diplômés du Québec, la réciprocité dans les ententes

de reconnaissance et le respect de la Charte de la langue française (L.R.Q. c. C-11).

La mise en œuvre du Chapitre 7

La mise en œuvre du Chapitre 7 de l'ACI vise à éliminer ou à réduire les mesures adoptées ou maintenues par les provinces et qui restreignent ou entravent la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Ainsi :

« Tout travailleur accrédité par un organisme de réglementation d'une province pour exercer une profession ou un métier doit, au moment de la demande, être accrédité pour exercer cette profession ou ce métier par toute autre province qui réglemente cette profession ou ce métier sans autre exigence significative de formation supplémentaire, d'expérience, d'examens ou d'évaluation dans le cadre de cette procédure de reconnaissance professionnelle. »

Néanmoins, l'ACI autorise l'imposition d'exigences significatives en matière de reconnaissance professionnelle aux travailleurs déjà accrédités ailleurs au Canada si les conditions suivantes sont réunies : la mesure a pour objet la réalisation d'un objectif légitime (la sécurité du public, l'ordre public, la protection de l'environnement ou des consommateurs, etc.); la mesure ne restreint pas la mobilité de la main-d'œuvre plus qu'il n'est nécessaire pour réaliser cet objectif légitime; et la mesure ne crée pas une restriction déguisée de la mobilité de la main-d'œuvre.

Toutefois, les ordres professionnels peuvent obliger les personnes à démontrer leur connaissance du cadre législatif et réglementaire de la province d'accueil et les obliger à subir

une évaluation ou un examen liés aux connaissances locales. Cependant, un ordre professionnel ne peut pas évaluer au cas par cas les qualifications d'un professionnel déjà autorisé à exercer son métier dans une autre province ou un autre territoire canadien, obliger un travailleur à résider sur son territoire en tant que condition de reconnaissance professionnelle, ni imposer une exigence significative de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluation supplémentaire, à moins qu'elle ne soit justifiée par un objectif légitime.

Ainsi, sauf pour la réalisation d'un objectif légitime, il ne serait généralement pas possible d'exiger la réussite d'un examen particulier ou la poursuite d'un programme accrédité, ni de refuser d'accréditer un travailleur parce qu'il a été formé à l'extérieur du Canada ou dans une autre province que la province d'origine.

La mise en œuvre de l'ACI incite aussi les ordres professionnels à concilier leurs normes professionnelles avec celles des ordres professionnels des autres provinces et territoires. En effet, lorsqu'un ordre envisage de modifier ses normes ou d'en élaborer de nouvelles, il doit le faire de manière à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et aviser ses homologues des autres provinces de son intention de façon à leur donner l'occasion de faire des commentaires à ce sujet.

L'OUQ et la conformité aux dispositions de l'ACI

Bien qu'à travers son affiliation à l'Institut canadien des urbanistes (ICU), la mobilité des urbanistes soit déjà une « réalité » entre le Québec et les autres provinces, il convient de souligner que les normes et les processus d'accréditation varient sensiblement d'une province à l'autre. C'est pourquoi, depuis 2006, l'OUQ s'est engagé dans le processus de conciliation des normes d'accréditation des urbanistes au sein d'un groupe de travail regroupant les représentants de chacun des organismes affiliés à l'ICU. Ce travail permettra d'assurer que les normes d'accréditation seront similaires et comparables d'une province à l'autre et facilitera l'adaptation aux exigences de l'ACI. ■





L'urbanisme et l'aménagement en France Un milieu professionnel à structurer, de nouvelles et fortes attentes de la société urbaine

Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement, tel est le sujet de ce rapport dont la réflexion et la mise en œuvre ont été confiées par le Directeur de l'Enseignement Supérieur et le Directeur Général de l'Urbanisme, de l'habitat et de la Construction à Jean FREBAULT et Bernard POUYET¹. Ce document reprend ce que sont les métiers et les formations de l'urbanisme et de l'aménagement pour ensuite analyser les conséquences du processus de Bologne visant l'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur en Europe.

Ville d'Arras, France

» 1.1 L'urbanisme et l'aménagement : un champ professionnel pertinent qui doit trouver ou retrouver ses repères

1.1.1 Le besoin de clarifier l'identité du champ professionnel

Au cours des dernières décennies, les questions relatives à la transformation des villes, à l'extension des métropoles ou au développement des territoires ruraux ont pris une importance accrue en relation étroite avec les grands changements qui traversent notre société [...].

Il peut dès lors sembler paradoxal que la communauté professionnelle à priori la plus concernée pour aider à relever ces défis, celle du champ de l'urbanisme et de l'aménagement, ne soit pas toujours clairement repérée. Elle s'est étoffée et a en même temps perdu en lisibilité. La diversité crois-

¹ Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement, Rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet, Paris, France, Janvier 2006. Les extraits sont tous tirés du chapitre 1, intitulé « Un milieu professionnel à structurer, de nouvelles et fortes attentes de la société urbaine » (pages 19 à 38). Le choix des passages cités a été effectué par Urbanité.

sante des profils professionnels intervenant dans les territoires [...], se traduit aussi par des confusions de vocabulaire...

On peut par exemple évoquer :

- l'existence de perceptions réductrices (y compris chez certains élus) de ce que recouvre le mot « urbanisme », assimilé souvent au seul urbanisme réglementaire géré par les communes et source de contraintes pour les usagers ;
- la confusion parfois créée, dans l'esprit de certains, par l'intervention croissante de professions « connexe » [...];
- une offre de formation où les mots urbanisme, aménagement, développement, villes et territoires, environnement... sont ensemble ou alternativement déclinés sans qu'on ait une vision claire de leur consistance, des connaissances générales et savoir-faire que chacune recouvre précisément.

Il faut donc, à nos yeux, rappeler avec force la nécessaire vision large de ce champ professionnel de l'urbanisme et l'aménagement, qui traverse une diversité de disciplines et de pratiques et rappeler quelques fondamentaux.

» Des définitions de l'urbanisme et de l'aménagement toujours porteuses de sens, qu'il faut réaffirmer

L'urbanisme est un néologisme apparu pour la première fois à la fin du 19^e siècle sous la plume de Cerdà (traduction de « *urbanización* » dans son double sens). Il a été introduit en France sous l'impulsion de Léon Jaussely par la loi Cornudet, votée en 1919, qui prévoit l'établissement de « projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes ». [...]

Quelques publications récentes ont mis en évidence l'évolution de la définition et surtout des pratiques professionnelles correspondantes, qui permettent de dégager une vision globale et ouverte du champ. Bien entendu, on se référera utilement [...] à la définition récemment donnée par le Conseil Français des Urbanistes (CFDU) et l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) et à certains travaux européens.

Le champ de l'urbanisme

[...] L'urbanisme recouvre un ensemble de démarches visant à maîtriser l'organisation ou la transformation spatiale des villes et des territoires urbains ou ruraux, aux différentes

Passez le test!

Quel est votre principal champ d'activités selon les cinq champs principaux d'activités dans lesquels peuvent intervenir les professionnels français de l'urbanisme et de l'aménagement?

■ l'urbanisme stratégique

Analyses et études urbaines, diagnostics, prospective, stratégie et projets de territoire, documents de planification locale, schémas d'aménagement du territoire...

■ la conception urbaine

Urbanisme de projets : composition spatiale (design urbain), projets urbains, espaces publics...

■ la maîtrise d'ouvrage urbaine

Programmation, pilotage, gestionnaire de projets, concertation...

■ l'urbanisme opérationnel

Lotissement, montages d'opérations immobilières, développement immobilier...

■ l'urbanisme de gestion

Urbanisme réglementaire et gestion des procédures, instruction des permis de construire et autorisations, gestion territoriale...

Source : Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement, Rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet, Paris, France, Janvier 2006

échelles géographiques et temporelles, dans la perspective d'un développement harmonieux, équilibré et durable.

Plus précisément, l'urbanisme [...] est l'expression d'une volonté de maîtriser, d'organiser, - par opposition au « laisser faire », [...]. L'urbanisme est un champ de savoirs et de pratiques professionnelles, croisant nécessairement une diversité de disciplines [...] et mettant en relation la démarche de projet avec les problèmes de société. L'urbanisme est de la responsabilité des collectivités publiques, il fait appel à des méthodes d'analyse et de prospective, à des outils de conception, à des modes d'action de diverses natures (réglementaires, opérationnels, incitatifs...). L'urbanisme a besoin de mobiliser des savoir-faire professionnels en capacité de gérer la complexité, d'anticiper, et d'aborder les différentes échelles d'espace et de temps.

Le champ de l'aménagement

L'aménagement est un mode d'action volontaire pour développer ou transformer les territoires. [...] La définition de l'aména-

gement recoupe donc celle de l'urbanisme (le mot aménagement est souvent utilisé dans la définition de l'urbanisme). [...] Dans la pratique, l'aménagement du territoire (est un) concept d'action publique particulièrement développé en France et visant des échelles larges (régionale, infra ou supra-régionale, nationale, européenne..., [...])

Urbanisme et Aménagement

On voit bien apparaître un continuum entre aménagement et urbanisme. Si, aux yeux de certains, mélanger urbanisme et aménagement peut créer des confusions, il y aurait encore plus de risque à les séparer. L'urbanisme et l'aménagement des territoires doivent donc, au regard du champ professionnel, s'apprécier dans leur complémentarité, voire dans une sorte de syncrétisme, ne serait-ce qu'en raison de l'importance que revêt aujourd'hui, pour les professionnels, l'obligation de travailler à une diversité d'échelles.

C'est le parti que nous avons pris dans ce rapport, en utilisant souvent l'expression ouverte : « professionnels de l'urbanisme et de

l'aménagement », ou plus simplement « *urbanistes* » et en prenant en considération les « *formations à l'urbanisme et à l'aménagement* ». [...]

» 1.2 Un monde professionnel divers et en mutation, confronté à de nouveaux questionnements de la société urbaine

1.2.1 Une communauté professionnelle à ancrages multiples, qui cherche à se structurer

Qu'ils soient fonctionnaires, salariés du secteur public ou privé ou de professions libérales, les urbanistes travaillent auprès de structures très variées. [...]

Cette communauté professionnelle est encore socialement peu reconnue, au niveau du grand public et même des élus, contrairement à ce que l'on observe par exemple dans les pays anglo-saxons ou d'Europe du Nord. Au sein de cette communauté encore peu affirmée, institutionnellement éclatée, aux contours flous et perméables, s'exprime cependant une grande richesse liée à sa diversité et aux nouveaux défis posés par les évolutions récentes des territoires et de la société urbaine. [...]

Combien d'urbanistes?

Il est difficile de donner une estimation quantitative précise. [...] Au total, le CFDD avance une estimation de 5 à 6 000 urbanistes en France, [...] dont environ 600 sont qualifiés par l'OPQU.

1.2.2 Une diversité de champs d'interventions

À titre indicatif, on peut identifier schématiquement cinq champs principaux d'activité dans lesquels peuvent intervenir les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement : *l'urbanisme stratégique* [...], *la conception urbaine*, [...], *la maîtrise d'ouvrage urbain* [...], *l'urbanisme opérationnel* [...], *l'urbanisme de gestion*. [...]

1.2.3 Une diversité de disciplines d'origine et de profils professionnels.

La figure du travail en équipe pluridisciplinaire, la cohabitation des généralistes et des spécialistes

La diversité des origines disciplinaires est une caractéristique forte du champ professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement : architecture, paysage, art urbain; sciences humaines [...]; sciences de l'ingénieur [...]; sciences de la terre et de la

nature, écologie et environnement. [...] Elle ouvre toutefois un débat sur les contenus des formations à double cursus et sur la place respective des généralistes et des spécialistes. [...] À nos yeux, il n'y a certainement pas un profil professionnel unique ou dominant qui puisse répondre aux attentes exprimées aujourd'hui. [...]

1.2.4 Conjuguer diversité et cœur de métier

Pour autant, on constate la nécessité pour les professionnels de partager en commun un minimum d'ingrédients qui structurent le métier d'urbaniste : la culture urbaine, la capacité de travailler ensemble dans des démarches de projet, la maîtrise partagée d'un certain nombre de méthodes d'analyses et d'outils de propositions. [...]

La diversité des domaines d'activité, des disciplines d'origine, la cohabitation de spécialistes variés, et parfois de généralistes, c'est une nécessité ; c'est aussi une richesse.

Cependant, ce qui rassemble ces différents professionnels et devrait les rassembler davantage :

- c'est un cœur de métier dont l'entrée privilégiée est l'approche de l'espace, aux différentes échelles, croisée avec celle de la société ;
- c'est une culture générale qui devrait être partagée et qu'on peut appeler la culture urbaine ;
- c'est une référence commune à un ensemble de méthodes et savoir-faire, une capacité à articuler et à assembler des compétences et des disciplines variées.

C'est dans cet esprit que nous parlerons dans la suite du rapport des « professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement », ou plus simplement encore : des « urbanistes ».

» 1.3 De nouveaux défis pour les professionnels, qui appellent des reconfigurations et des ouvertures vers les professions voisines

1.3.1 Un contexte urbain et territorial en forte évolution, de nouveaux questionnements de la société urbaine

Des défis qui changent de nature et appellent de nouvelles réponses des urbanistes et des aménageurs : *l'impact des évolutions démographiques*, des nouveaux modes de vie, du vieillissement, l'explosion de la mobilité, les besoins en matière d'*habitat*, les

politiques foncières et politiques urbaines, un grand besoin corrélatif de relance *des réflexions prospectives, les changements d'échelles territoriales*, la montée des *intercommunalités*, les nouvelles gouvernances des territoires, les décalages entre territoires vécus et territoires institutionnels, le combat contre les tendances à la ségrégation socio-spatiale, la prise en compte des *risques naturels* et technologiques, de la *sécurité*, des problèmes de *gestion urbaine*, le défi du développement, le besoin de démarches de projet dans les *territoires périurbains* et d'alternatives aux excès de l'étalement urbain, de la *concertation* dans l'urbanisme, du *débat public*, de la *démocratie participative* [...].

Ces évolutions, ces nouveaux défis, [...] interpellent également les urbanistes dans leurs relations avec les professions connexes, qui montent en puissance dans le champ de l'urbain.

1.3.2 Les relations et les nécessaires synergies avec les professions connexes

Le graphique 1 tend à montrer que certains profils professionnels proches des urbanistes (et parfois perçus comme étant en concurrence avec eux), constituent un apport précieux pour ouvrir les savoir-faire, et mieux répondre aux questionnements actuels de la société urbaine. Ces professionnels sont de plus en plus appelés à travailler en synergie avec les urbanistes. Pour une part d'entre eux d'ailleurs, leur discipline d'origine peut les préparer à devenir urbanistes s'ils disposent des formations complémentaires ou de l'expérience requise. [...]

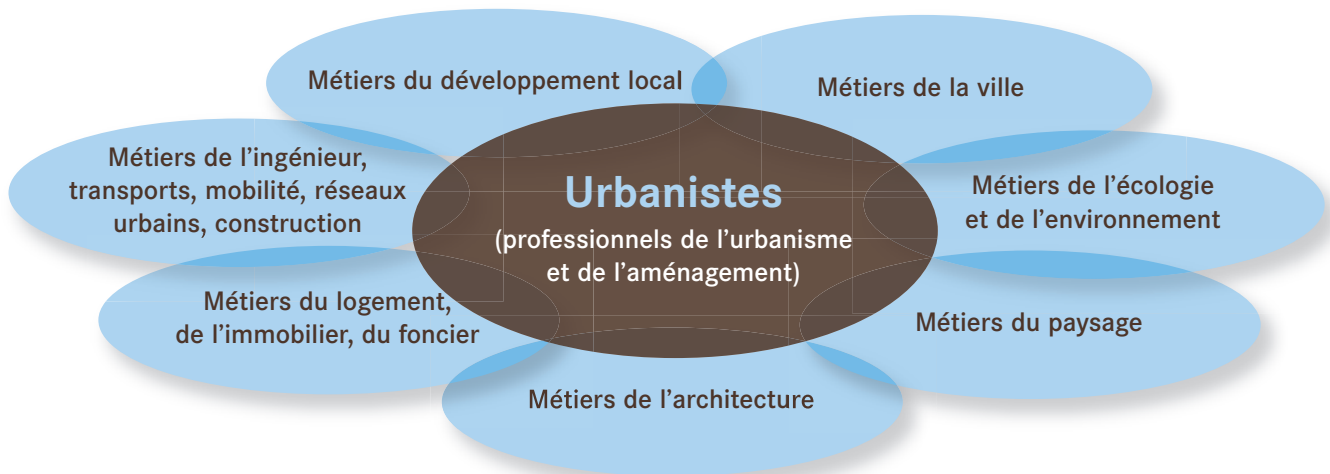
» 1.4 Conséquemment, des attentes fortes à l'égard des compétences des professionnels et vis-à-vis de leurs formations

1.4.1 La qualité des formations a progressé, mais de nouvelles attentes se manifestent de la part des maîtres d'ouvrage, des donneurs d'ordre, des collectivités et aussi de l'État [...]

Du côté des professionnels et des donneurs d'ordre, l'opinion est largement partagée que la qualité des formations a progressé. [...]

Cependant, le niveau de compétences apparaît comme hétérogène dans la population des urbanistes. Certaines formations sont plus « consistantes » que d'autres, et il faut rappeler qu'une partie des professionnels qui





Graphique 1

se présentent comme urbanistes n'a pas forcément suivi les formations universitaires requises ou n'en a bénéficié que partiellement. Le déficit de culture urbaine, ou de maîtrise des fondamentaux dans les savoirs et savoir-faire, est noté chez une partie des professionnels.

Parallèlement, les besoins et les attentes à l'égard des professionnels ont progressé au cours de la dernière décennie et se sont exprimés avec plus de force (et révèlent) un besoin à la fois de professionnels plus nombreux, toujours mieux formés, jeunes ou expérimentés, capables pour une partie au moins d'entre eux d'aborder des questions de plus en plus complexes. [...]

1.4.2 Résumé des attentes

1) Il y a un besoin de professionnels plus nombreux, avec un gisement d'emplois à valoriser.

Les domaines dans lesquels apparaît un déficit de professionnels de bon niveau sont importants. La montée en puissance de la question urbaine ne fait que renforcer ce besoin. [...]

L'émiettement actuel des formations ne facilite pas le repérage par les employeurs, des professionnels les plus adaptés. Il peut créer, en outre, chez les formateurs des attitudes de repli, dans un contexte de concurrence entre formations qui ne sont pas toutes de mêmes niveaux. [...]

2) La qualité des formations à l'urbanisme et à l'aménagement implique qu'elles soient suffisamment consistantes.

Le bagage de culture urbaine et de savoir-faire apparaît encore insuffisant chez de nombreux professionnels. Des employeurs déplorent par exemple « des carences fortes des bases fondamentales de la pensée urbaine, des méthodes de conception, et des problématiques de gestion des projets que constituent les études urbaines ». [...]

Une des réponses possibles pourrait être la mise en place d'une filière de formation à l'urbanisme « intégrée », étalée sur cinq ans et commençant après le bac. [...] Mais ce ne peut être la réponse unique dans la mesure où le maintien des « cursus de double culture » nous paraît indispensable si l'on

veut préserver la diversité des origines disciplinaires, et la capacité d'intervention d'une grande variété de professionnels en mesure de répondre à la complexité croissante des problèmes urbains et territoriaux. [...]

3) Ces formations devraient inclure l'enseignement d'un socle commun de « fondamentaux ».

Ce socle commun de connaissances, savoir-faire, savoir-être aiderait à structurer un cœur de métier qui pourrait être commun à l'ensemble des professionnels ou à la plupart d'entre eux. [...] Par exemple, il est tout aussi essentiel d'initier les non-architectes à la problématique du projet dans l'espace, que d'initier les architectes aux sciences humaines et sciences de l'ingénieur.

La formation initiale des urbanistes devrait aussi comporter une ouverture internationale (et) une immersion professionnelle de plusieurs mois, en France, voire à l'étranger. ■





Cinq questions à...

Pierre St-Cyr, urbaniste



Organisation : « Pierre St-Cyr, urbaniste » pour le compte de plusieurs clients (HOK Planning Group de Toronto, SITQ / Caisse de dépôt et placement du Québec, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal)

Principaux pays : Émirat de Dubaï, Koweït, Inde, Tunisie, Vietnam et Chine

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

Dans le cadre du Programme de gestion urbaine (PGU), Jacques Fisette, de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, m'a demandé en 2000 de participer à une première mission de formation au Vietnam. À l'époque, j'assurais la direction du projet de redéveloppement des anciens Ateliers Angus à Montréal, pour le compte du Canadien Pacifique, et l'idée de m'extirper du chantier pour une dizaine de jours me semblait attrayante. Sous le thème des partenariats publics-privés, cette mission, réalisée avec l'Université d'architecture de Hanoi, s'adressait à des urbanistes municipaux vietnamiens. Discuter d'urbanisme avec des pairs en banlieue d'Hanoi a été une révélation. J'ai eu le bonheur d'y retourner à deux autres reprises avec le PGU.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Que le métier d'urbaniste est, somme toute, universel. Les cadres législatifs et réglementaires ainsi que la variable culturelle sont fort différents d'un pays à l'autre, mais l'essence du métier, elle, demeure la même. Par exemple, les questionnements existentiels des urbanistes au sujet de l'équilibre entre le

développement économique et la qualité de vie des citoyens sont partagés, peu importe le régime dans lequel l'urbaniste œuvre. On comprend alors que la patinoire peut être beaucoup plus grande.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

À l'étranger, et avec le temps, on prend un recul face à la société québécoise et à ses villes. Comme le faisait remarquer un jour un architecte émirati avec qui on œuvrait sur un de ces projets pharaoniques, à Dubaï, Montréal, avec ses grandeurs et ses misères, demeure une « vraie ville », contrairement à Dubaï, toute grandiose et spectaculaire que soit cette dernière. Des échanges du genre incitent à jeter un regard différent sur Montréal et à comprendre qu'ici on doit maintenant faire dans le retissage îlot par îlot et la chirurgie urbaine plutôt que dans les grandes opérations d'urbanisme. C'est plus compliqué comme pratique et, malheureusement, nos moyens financiers sont limités.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

Les Nord-Américains sont les consultants les plus efficaces de la planète.

Les Canadiens, eux, ont la réputation de se distinguer des Américains par leur écoute et leur approche plus conciliante, moins directive. À travers cela, le Québécois a l'avantage de posséder deux cultures dominantes, la nord-américaine et l'europpéenne. Ainsi, il évoluera plus aisément que ses collègues anglophones dans certains environnements tels que l'Afrique du Nord et la région du Golfe Persique. Finalement, le Québécois possède généralement un sens de l'humour plus développé que son collègue français ou britannique, qualité qui permet, notamment, de désamorcer les situations tendues.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

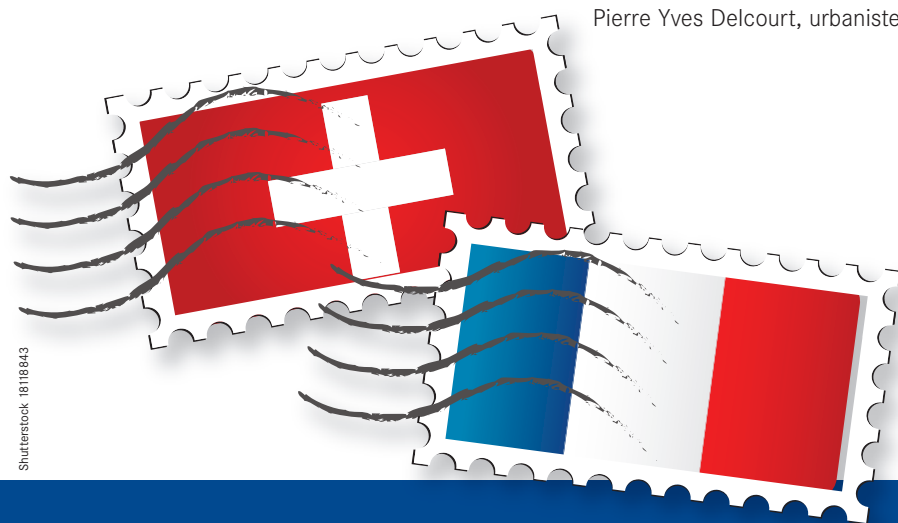
Bien maîtriser les outils de base, comme l'anglais (sauf évidemment en Chine !), les bonnes pratiques de gestion de projet (re. PMI) ainsi que les supports de communication (WebEx, Buzzsaw, etc.). Mais surtout savoir accepter dès le départ qu'absolument rien de ce qui a été prévu ne se produira à temps et comme on le voulait! Sur le plan des affaires personnelles, je recommanderais de ne jamais payer un tapis plus de 50 % du prix initialement demandé dans un souk...



Témoignage d'un urbaniste québécois

La pratique de l'urbanisme en France et en Suisse

Pierre Yves Delcourt, urbaniste



DOSSIER

Shutterstock 18118843

Bien que la France et la Suisse partagent une frontière et une langue, que leurs destins économiques et historiques soient en partie liés, leurs pratiques de l'urbanisme sont sensiblement différentes. En m'appuyant sur mon expérience professionnelle, je propose une rapide comparaison de la pratique de l'urbanisme dans le secteur public de ces deux pays.¹

Je porterai un regard croisé sur quatre aspects de la pratique de l'urbanisme en France et en Suisse (où j'ai fait toute ma carrière jusqu'à présent) : le cadre légal, les préoccupations urbanistiques, la sensibilité culturelle et les conditions de travail.

Le cadre légal

En France, pays à forte tradition centralisatrice, l'urbanisme est régi par plusieurs lois, ordonnances et décrets qui s'empilent comme dans un millefeuille. Heureusement, un code réunit les principales dispositions utiles à l'urbaniste. Des circulaires ministérielles apportent des précisions supplémentaires. Le grand avantage, c'est l'homogénéité du droit, des procédures et du contenu des documents qui s'appliquent aux 36 783 communes que compte la France. Par exemple, l'article R 123-2-1 du Code de l'urbanisme stipule que « lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (...), le rapport de présentation (...) présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en

œuvre du plan sur l'environnement. » La circulaire no 2006-16 UHC/PA2 du 6 mars 2006 précise qu'« il convient d'abord de prévoir les mesures permettant d'éviter ou de réduire les conséquences dommageables sur l'environnement de la mise en œuvre du document, le recours aux mesures compensatoires ne devant être que supplétif et non systématique (...). »

En Suisse, pays fédéral comme le Canada, l'urbanisme est une compétence partagée. Le pouvoir central définit un cadre général dans une loi et une ordonnance d'application. Les Cantons en précisent le contenu, notamment en ce qui a trait aux outils de planification locale et intercommunale, également dans une loi et un règlement d'application. L'avantage est que les outils et les procédures sont adaptés aux sensibilités des 26 cantons, parfois fort différentes malgré l'exiguïté du pays. L'inconvénient est d'obliger l'urbaniste qui veut pratiquer dans un nouveau canton à mettre à jour ses connaissances pour se conformer aux subtilités du droit. Ainsi par exemple, le Canton de Genève a ses « plans localisés

de quartier » et ses « plans d'utilisation du sol »; le Canton de Vaud a ses « plans directeurs localisés », ses « plans de quartier » et ses « plans partiels d'affectation ».

La sensibilité culturelle

Même si l'adoption de la charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle indique des consensus parmi les pays européens, certains des grands enjeux de l'urbanisme sont jugés plus prioritaires que d'autres en fonction des sensibilités nationales. En France par exemple, au vu des catastrophes naturelles et autres accidents majeurs qui ont marqué les esprits, les risques naturels et industriels sont plutôt bien pris en compte². En Suisse, peut-être à cause de l'exiguïté du territoire, la coordination entre l'urbanisation et les transports³ ainsi que la coordination entre l'urbanisation et l'environnement⁴ sont des préoccupations récurrentes dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chacun de ces pays a développé des dispositifs et des méthodes spécifiques pour traiter les thèmes qui les préoccupent tout particulièrement.

1 Les lecteurs Français et Suisses voudront bien me pardonner les raccourcis que je prendrai pour tenter de faire cette comparaison.

2 Code de l'urbanisme, article R 123-14

3 Voir la politique des agglomérations de la Confédération qui met une priorité absolue sur cette coordination.

4 Bellanger, François (2006) "Suisse" in *Le contenu des plans d'urbanisme et d'aménagement dans les pays d'Europe de l'Ouest*, Les cahiers du GRIDAUH, no 15, p. 330

Quelques différences culturelles sont marquant. En France, on aborde les problèmes du général au particulier; on jongle volontiers avec les grands concepts; on met l'accent sur la méthode; on est plus enclin à une attitude directive et autoritaire⁵; on dit ce qu'on pense, mais en maniant la langue de bois.

En Suisse, on aborde les problèmes du particulier au général; on se méfie des grands concepts; on concentre l'action sur l'atteinte de résultats concrets, quitte à être plus léger sur la méthode et la procédure⁶. Dans un système politique qui privilégie le consensus, on met l'accent sur l'acceptabilité de l'action publique (d'où des procédures assez longues); on est plus enclin à la réserve, notamment dans le Canton de Vaud⁷, ce qui rend parfois difficile la prise de position claire abordée dans le style « ni oui, ni non, bien au contraire! ».

Les conditions de travail

Les conditions de travail dans le secteur public sont particulièrement contrastées. En France, la fonction publique territoriale est réputée sclérosée, bien qu'on tente de la moderniser⁸. Les postes sont prioritaire-

ment réservés à ceux qui ont réussi le concours d'entrée (de niveau national). Il y a un esprit de « corps » qui peut limiter l'accès à certaines fonctions ou responsabilités. La grille salariale est rigide; la politique d'avancement automatique offre peu de possibilités pour sanctionner le mérite. La structure hiérarchique est très présente.

En Suisse, dans l'administration cantonale vaudoise à tout le moins, l'organisation de la fonction publique est moderne: le statut de fonctionnaire n'existe plus (tout le monde est « déboulonnable »), la grille salariale a récemment été revue en profondeur pour mieux prendre en compte les responsabilités et les difficultés des fonctions⁹, l'organisation du travail présente une structure plus horizontale et le temps de travail est annualisé pour plus de souplesse.

L'urbaniste québécois ne devrait pas avoir de difficulté majeure à travailler avec les outils qui découlent des lois françaises et suisses sur l'aménagement, même si elles sont différentes dans leur lettre. Les principes qui les gouvernent sont les mêmes que ceux qui relèvent de la LAU québécoise. L'urbaniste québécois devrait également

être à l'aise avec les enjeux urbanistiques qui sont globalement les mêmes en France, en Suisse et au Québec. Il tirera sans aucun doute des enseignements enrichissants sur la manière d'aborder certains thèmes. Il pourra ainsi faire partager ces enseignements dans sa pratique, lorsqu'il sera rentré chez-lui, bien que comparaison ne soit pas raison. Hormis la barrière administrative, notamment en ce qui concerne le permis de travail, les conditions du secteur public de ces deux différents pays peuvent, selon le cas, satisfaire l'urbaniste québécois.

Les sensibilités nationales sont sans doute les éléments les plus déterminants dans la conduite des mandats. Au-delà de la compétence, l'aptitude de l'urbaniste québécois à assimiler les valeurs et à adapter son comportement professionnel en fonction du contexte sera l'élément déterminant à son intégration et sa reconnaissance professionnelle en France et en Suisse. En résumé, il faut être caméléon! ■

Pierre Yves Delcourt est chef de projet au Service du développement territorial de l'État de Vaud, en Suisse. Il a pratiqué 10 ans en France et plus de 6 ans en Suisse, toujours dans le secteur public.

- 5 Voir Renard, Vincent (1995) "Effets de la participation au processus d'aménagement sur l'évolution de l'utilisation du sol, sur l'économie et l'environnement – avantages et inconvénients de la participation" in *Les défis pour la société européenne à l'aube de l'an 2000 – participation du public à l'aménagement du territoire dans différents pays européens*, Conseil de l'Europe, p. 167 à 173
- 6 Voir Office fédéral du développement territorial (21.09.2006) "Bilan intermédiaire des projets modèles de la politique des agglomérations", résumé de l'échange d'expérience du 29 août 2006, 7 p.
- 7 Voir Chessex, Jacques (1969) "Portrait des Vaudois"
- 8 Voir Pavé, Francis (2006) "La modernisation silencieuse des services publics", éd. L'Harmattan, Paris, 202 p.
- 9 <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/personnel-de-letat/politique-salariale>



TOURNOI DE GOLF de l'Ordre des urbanistes

Le vendredi 28 août 2009

Le Club de Golf La Prairie, situé au 500, avenue du Golf, La Prairie, accueillera l'Ordre des urbanistes du Québec pour son tournoi de golf annuel.

Premiers départs à midi.
Cocktail et souper suivront le tournoi.
Possibilité d'assister seulement au souper.





Cinq questions à...

Pierre Yves Delcourt,
urbaniste suisse



Organisation : chef de projet, Service du développement territorial, État de Vaud, Suisse

Principaux pays : France, Suisse

Note : Pierre Yves Delcourt est québécois. Il est bachelier en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et possède un DESS en urbanisme de l'Université Paris XII. Il est aussi détenteur d'une maîtrise en administration publique à l'Institut des hautes études en administration publique (IHEAD) de Lausanne.

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

L'obtention d'un diplôme français (et tout particulièrement parisien) en urbanisme a constitué un sésame pour exercer en France. Le marché de l'emploi y est riche avec plus de 36 000 communes, ses 2 400 communautés de communes, ses 44 agences d'urbanisme, etc. Le goût de l'aventure et la curiosité m'ont motivé.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Le fait que la planification stratégique était vue comme quelque chose de nouveau en 1994, alors que lors de mes études à Montréal, entre 1989 et 1992, j'avais été formé à cette approche. Elle me semblait aller de soi. Encore aujourd'hui, c'est l'un de mes atouts professionnels.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

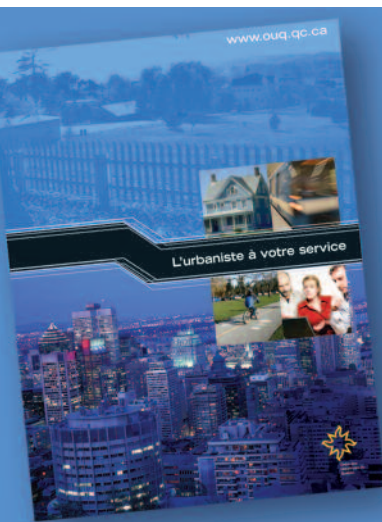
Difficile à dire, puisque je n'ai pas eu de mandat au Québec depuis que je travaille en Europe. Mais si j'avais l'occasion, j'aimerais bien y répondre...

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

Notre pragmatisme, nos rapports simples et directs, notre gentillesse et notre accent!

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

Développer son empathie pour sentir les acteurs, leurs sensibilités urbanistiques. C'est un point essentiel pour vendre ses idées.



L'urbaniste à votre service

9 fiches explicatives sur la profession et ses champs d'activités

Une réalisation du comité Urbanisme et emploi de l'OUQ
Mme France Levert, présidente – Mme Huguette Béland – M. Robert Chicoine
M. Sylvain Ducas – M. Dominic Duford – M. Pierre Rochon – M. Yvan Rompré
Mme Marie-Odile Trépanier – M. Claude Beaulac

Disponible sur le site
www.ouq.qc.ca





Décès de François Ascher

Grand prix de l'urbanisme 2009 de France

Figure de proue de l'urbanisme français, François Ascher est l'auteur de nombreux ouvrages dont « *Les nouveaux principes de l'urbanisme* », « *Métapolis ou l'avenir des villes* », « *Ville et développement* », « *Les sens du mouvement. Modernité et mobilité* ».

Lauréat du Grand prix de l'urbanisme 2009 de France, le jury avait salué sa force d'anticipation sur les questions de gouvernance, de modes de vie, de grands territoires, d'impact de la mondialisation et des flux sur l'urbanisme, le rôle majeur de la mobilité et des nouvelles technologies - qualifiées de *clean techs* - venant au secours des défis du développement durable, autant de concepts précurseurs qui ont joué un rôle notable pour

alimenter les projets sur le Grand Paris, et qui ouvrent des voies pour penser l'avenir. François Ascher avait tissé des liens étroits avec le Québec où il venait régulièrement par amitié ou pour donner des conférences. Il fut notamment conférencier invité lors du Congrès ICU-OUQ en 2007 à Québec. Il était un ami intime de Marc H. Choko, directeur du Centre de design de l'UQAM et professeur-chercheur invité à l'INRS-Urbanisation.



Cinq questions à...

Aurèle Cardinal, urbaniste

Organisation : président du Groupe Cardinal Hardy

Principaux pays : Chili, Inde, Chine

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

Nos motivations sont de trois ordres :

- diversification géographique du travail dans le contexte global de la mondialisation, pour mieux répartir l'équilibre de la charge de travail;
- volonté de diversifier l'expertise en participant au montage immobilier de différents projets à partir de l'expérience acquise au Québec;
- expertise du savoir-faire en urbanisme acquis au Québec en travaillant dans des pays où le savoir-faire est moins évolué.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Ce qui m'a marqué le plus, lors de la réalisation d'un premier mandat à l'étranger, c'est l'approche avec les gens, la façon de travailler, la notion de productivité interprétée de façon fort différente dans les différents contextes et la nécessité de s'adapter à chaque contexte particulier.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

L'expérience à l'étranger permet de s'intégrer professionnellement différemment dans les dossiers au Québec, en

devenant plus partie prenante du processus décisionnel d'orientation des dossiers. Non pas uniquement d'un point de vue d'urbanisme, mais aussi d'un point de vue immobilier, ayant eu l'opportunité à l'étranger de faire partie de cette démarche de façon un peu plus intégrée.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

Je trouve que les urbanistes québécois sont à l'écoute des besoins locaux et qu'ils n'arrivent pas nécessairement comme des dominateurs avec des réponses toutes faites indépendamment du contexte local. Je dirais que, dans certains cas, c'est un avantage pour aider un pays à se développer en fonction de ses particularités. En même temps, c'est un désavantage, parce qu'il y a souvent une recherche de la solution dite internationale.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

Je dirais que pour travailler à l'étranger il faut être prêt à accepter de travailler selon les façons de faire locales et à y investir toute l'énergie requise dans le cadre du démarrage d'une nouvelle pratique et ce n'est pas comme québécois que l'on pourra changer la base d'un système établi.





Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens

Une étude réalisée pour le ministère français de l'Équipement¹, parue en 2005, présentait un portrait synthétique et comparatif des formations à la profession d'urbaniste dans cinq pays : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Elle se situait dans le contexte du Processus de Bologne, visant l'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur en Europe, et s'interrogeait quant à l'influence possible de ce processus à la fois sur le contenu des formations et sur l'identité professionnelle des urbanistes. L'étude est intéressante pour les urbanistes québécois, dans la mesure où elle offre de nombreux points de comparaison concernant tant l'exercice de la profession que l'organisation et le contenu des formations.

» 2.2 Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels

2.2.1 Quelques remarques d'ordre terminologique

Comme l'examen des formations et de la reconnaissance des formations dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie, le fera aussi apparaître, il semble très important de faire la distinction entre les deux orientations de la fonction de l'urbanisme : sa fonction de conception (ou de projet) et sa fonction stratégique (ou de planification).

Cette distinction se traduit dans les mots. En anglais, on parlera d'un côté de « *Urban design* » et de l'autre de « *Town planning* » ou « *Urban planning* ». En allemand, ce sera d'un côté le « *Stadtbaukunst* » et de l'autre la « *Stadtplanung* ». En néerlandais il s'agit « *stedebouwkundige* » et de « *stedeplanning* » (un peu d'incertitude sur ce dernier terme). En italien, comme en français, on trouve les termes de « *urbanistica* » et « *pianificazione urbanistica* », ou encore « *ordinazione* ». De même en espagnol avec « *urbanismo* », « *planificación urbana* » et « *ordinacion* ».

¹ Robert Laugier, *Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni*. Étude réalisée pour le Bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, Paris, avril 2005. Référence Internet : <http://cataloguecd�.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Cdu/0102/Cdu-0102623/EQUETEXB0000322.pdf> Les extraits sont tous tirés du chapitre 2, intitulé « Synthèse comparative » (pages 6 à 15). Le choix des passages cités a été effectué par Urbanité.



Shutterstock 31094353

En français, les termes utilisés seraient d'un côté « urbanisme » tout simplement, et de l'autre côté « aménagement urbain » ou « planification urbaine », la notion d'aménagement qui existe également en italien et en espagnol, mais apparemment pas dans les pays anglo-saxons ou n'y est pas distinguée de celle de planification, semblant posséder un caractère plus opérationnel et celle de planification, souligner la dimension stratégique.

Mais cette distinction entre conception urbaine et planification urbaine se traduit aussi par les contextes de formation (influence de l'architecture ou d'autres disciplines) et également par des différences dans la reconnaissance de ces formations et le droit au titre d'urbaniste (comme c'est nettement le cas aux Pays-Bas, et aussi, dans une certaine mesure, en Italie).

2.2.2 Synthèse

La figure de l'urbaniste est définie de manière plus ou moins nette dans les cinq pays étudiés, en allant d'une définition très précise et assez limitée aux Pays-Bas à l'inexistence en Espagne.

Aux Pays-Bas, l'accès au titre d'urbaniste est limité à ceux ayant suivi un nombre assez restreint de formations dispensées essentiellement dans le cadre de l'architecture et reconnues par le SBA, le Registre ou Ordre des architectes néerlandais. La dimension planification existe bien sûr aussi, mais

ouvre vers un autre métier, celui de planificateur, qui ne dispose pas d'une telle reconnaissance.

En Italie, la situation est assez remarquable. [...] Si [la] reconnaissance professionnelle des diplômés des formations en planification semble marquer l'urbanisme du sceau de sa dimension stratégique, il faut noter que certaines formations d'architecte ouvrent non seulement le droit au titre reconnu d'architecte, mais aussi à celui de planificateur, ce qui donne aux architectes les compétences et autorisations légales d'action dans le champ de l'urbanisme et de la planification urbaine.

En Grande-Bretagne, les urbanistes sont, soit issus de certaines formations en architecture orientées vers l'urbanisme et sont donc des architectes inscrits au RIBA (*Royal Institute of British Architects*) et pouvant aussi l'être au RTPI (*Royal Town Planning Institute*) lorsque ce dernier organisme accrédite une telle formation, soit des « planners » inscrits au RTPI et pour cela issus des formations en planification accréditées par le RTPI.

La figure de l'urbaniste est un peu plus incertaine en Allemagne. Dans ce pays, la distinction entre urbanisme (*Stadtbau*) et planification urbaine (*Stadtplanung*) est également déterminante et le titre d'urbaniste peut être revendiqué par des diplômés en urbanisme (plutôt en *Stadtbau* donc) qui

est généralement une formation de spécialisation dans le cursus d'une faculté ou d'une école d'architecture. Toutefois, la protection de la profession et du titre dépend de l'adhésion du Land à une convention entre le Land et l'État fédéral (la *Bund-Länder-Vereinbarung*). Ainsi, dans le cas de non adhésion du Land, d'autres professionnels (des planificateurs par exemple) peuvent y user du titre d'urbaniste.

En Espagne, la situation est d'un certain point de vue assez simple : le métier d'urbaniste n'a pas d'existence reconnue. L'exercice légal est entre les mains des architectes et des ingénieurs de génie civil et travaux publics, les premiers étant prédominants et les seconds plus orientés vers la planification. » [...]

» 2.3 Réflexions sur la profession et la formation

2.3.1 Synthèse

Les réflexions menées tant sur les compétences et connaissances requises pour l'exercice de la profession que sur les enseignements et connaissances que doivent alors apporter les programmes de formation sont formulées dans des contextes et par des acteurs différents.

Elles peuvent être formulées dans le cadre d'exposés de « professions de foi » d'universités présentant et justifiant leurs programmes de formation (par exemple en



Allemagne et aux Pays-Bas, et à la rigueur dans tous les pays, si l'on s'en tient à la présentation des formations, de leurs objectifs, de leurs débouchés professionnels), mais aussi par des universitaires appartenant en l'occurrence à la Société Italienne des Urbanistes (SIU) dans le cadre d'une conférence ou bien s'exprimant dans le cadre d'un numéro spécial d'une revue (la revue allemande *Raumplanung*).

Elles peuvent aussi être issues d'organismes ayant un rôle plus important, tant dans le champ professionnel que dans le champ de la formation. C'est le cas en Grande-Bretagne et en Allemagne, et aussi, dans une moindre mesure, en Italie où la SIU définit et énonce dans une charte sept principes devant guider la pratique de la planification.

En Grande-Bretagne, le RTPI, qui est à la fois l'organisme de représentation de la profession et celui délivrant les accréditations aux programmes de formations, mène depuis plusieurs années un travail important dans l'élaboration de la figure du « planner » en général ou du « *town planner* » en particulier, cherchant à analyser, à formuler de manière assez précise et détaillée les compétences convoquées dans les diverses missions et activités des planificateurs, et, par déduction, les matières devant figurer dans les enseignements, les pratiques auxquelles il convient de familiariser les étudiants, les compétences qu'il faut chercher à développer chez eux. Toutes ces définitions dessinent une figure du planificateur urbain disposant de compétences managériales, de capacités de négociation, de concertation et de travail en équipe et dans un contexte pluridisciplinaire. [...] » [...]

» 2.4 Les formations

2.4.1 Les contextes de formation

Les formations en urbanisme sont partout marquées par l'architecture; historiquement, en Italie, où les formations en urbanisme se sont initialement développées au sein des Facultés d'Architecture, pour prendre ensuite une forme d'autonomie et proposer des formations en planification urbaine et territoriale; professionnellement, aux Pays-Bas, puisque le droit au titre d'urbaniste est conditionné par le suivi de formations dispensées par des écoles d'architecture, tout

comme en Allemagne d'ailleurs.

Toutefois, la dimension planification et son enseignement s'avèrent tenir une place importante, notamment en Italie où, comme on l'a dit ci-dessus, les formations en urbanisme se sont transformées en formations en planification, mais aussi en Grande-Bretagne où le nombre de formations en planification est très important (et la place tenue par le RTPI semble très puissante).

De ce point de vue, celui de la distinction entre conception et planification, dans tous les pays, Italie mise à part, le contexte de formation participe souvent de la différence entre urbanisme au sens de conception urbaine et urbanisme au sens de planification; ce contexte est alors partout marqué par l'architecture pour ce qui est de la conception urbaine, et par l'ingénierie (génie civil, travaux publics, production du cadre bâti en Allemagne, Grande-Bretagne et Espagne) ou la géographie (notamment aux Pays-Bas, mais aussi, dans une moindre mesure, en Grande-Bretagne) pour ce qui est de la planification, même si le caractère pluridisciplinaire de la planification est partout reconnu et pris en compte dans les programmes de formation.

Dans le cas particulier de l'Espagne où cette distinction entre conception et planification se traduit par une répartition entre facultés d'architecture et école de génie civil et travaux publics, on observe que sont proposées de nombreuses formations de spécialisation dans une variété de contextes à l'image de ce caractère multidisciplinaire. [...]

2.4.2 Cours complets et spécialisations

Une des distinctions que l'on pourrait remarquer entre les formations en urbanisme (au sens de la conception et enseigné dans le cadre de l'architecture) et les formations en planification, c'est qu'il existe des cursus complets, de premier et de deuxième cycles, pour ces dernières et pas pour les premières.

De son côté, l'urbanisme (au sens de conception) n'apparaît qu'au milieu des autres matières et disciplines présentes dans l'enseignement de l'architecture. Toutefois,

il peut devenir une spécialisation ou être une option forte du cursus à partir du deuxième cycle, c'est-à-dire à partir de la 4^e année, selon le modèle 3+2. [...]

2.4.3 Passages et relations entre conception et planification

Si, comme on l'a déjà souligné, la distinction entre urbanisme au sens de conception urbaine ou de projet urbain d'une part, et planification urbaine d'autre part se traduit aussi bien à l'échelon professionnel que dans l'offre de formation dans chaque pays. Il existe des relations entre ces deux orientations et pratiques, tant dans le champ professionnel que dans celui de l'enseignement.

Au plan professionnel, ces relations sont soulignées par le caractère pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de la pratique de l'urbanisme.

Au niveau de l'enseignement, les relations sont de plusieurs ordres. Elle peuvent consister dans la possibilité offerte aux étudiants de passer d'une orientation à une autre, ce qui se traduit par les critères d'admission aux formations de deuxième et de troisième cycles : c'est ce que l'on peut observer par exemple aux Pays-Bas où le deuxième cycle de formation des urbanistes admet des élèves issus d'un premier cycle en planification, ou bien en Grande-Bretagne où les titulaires d'un Bachelor de géographie sont les bienvenus dans les formations de second cycle en planification.

Ces relations peuvent aussi se traduire dans l'organisation même de la formation comme le montrent de manière remarquable les formations proposées dans certaines universités allemandes où les cursus d'architecture, urbanisme et planification sont menés en parallèle avec des modules d'enseignements communs, mais aussi avec des travaux menés ensemble, afin précisément de former les étudiants à un exercice professionnel, non seulement en groupe, mais surtout de les familiariser avec le travail en coopération avec les membres des disciplines voisines impliquées dans les projets. » ■



Cinq questions à...

Amara Ouerghi, urbaniste



Organisation : directeur général, Institut international de gestion des grandes métropoles

Principaux pays : la mission de l'organisation est très active en Europe de l'Ouest, en Afrique de l'Ouest, en Corée du Sud, en Égypte et en Chine

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

Tout d'abord, un mandat qui m'a été confié par l'ONUDI, un organisme de l'Organisation des Nations Unies basé à Vienne. Par la suite, j'ai été sollicité par l'Association mondiale des grandes métropoles – Metropolis, pour un groupe de travail ayant pour mandat de développer la position de Metropolis vis-à-vis des politiques préconisées par l'ONU lors du Sommet d'Istanbul sur les établissements humains. Cette expérience enrichissante m'a entraîné dans d'autres mandats sur des thématiques et des problématiques spécifiques aux villes telles le financement, les transports et la gouvernance métropolitaine.

Enfin, la volonté de mon ex-employeur, la Communauté urbaine de Montréal, d'être en action sur la scène internationale m'a amené, en 1998, à initier et à mettre sur pied l'Institut international de gestion des grandes métropoles que je dirige maintenant.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Tout d'abord, les différences culturelles. Ces différences sont basées sur des facteurs spécifiques à chaque pays (valeurs, coutumes, histoire, etc.).

Le second élément est le niveau de

formalisme, qui est plus élevé dans les pays européens et encore plus élevé dans les pays asiatiques. Les procédures sont plus élaborées à l'étranger et, des fois, le nombre d'intervenants est plus élevé, ce qui engendre une certaine lenteur dans la prise de décisions, surtout quand il faut traiter avec les organisations internationales.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

Ces expériences m'ont permis d'abord de m'ouvrir davantage, d'avoir des nouveaux horizons et de cerner de nouvelles perspectives. Avoir travaillé avec des collègues de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies et de différents pays m'a permis de voir les problématiques urbaines, qu'elles soient globales ou spécifiques, sous différents angles, dans une approche intégrée, selon les tendances qui se dessinent, dans une perspective nationale et dans un cadre international.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

C'est une question assez délicate, parce que je ne connais pas tous les urbanistes québécois œuvrant à l'étranger, ni tous les urbanistes œuvrant au Québec. Néanmoins, pour en avoir côtoyé quelques-uns et puisque j'envoie de temps à autre des

urbanistes à titre d'experts à l'étranger, j'ai constaté que ceux qui œuvrent ou ont œuvré à l'étranger possèdent certaines caractéristiques particulières. Ces professionnels savent que le Québec et même le Canada est un marché assez restreint. Ils sont curieux, ont une très grande ouverture d'esprit et une soif d'apprendre. Enfin, ils ont une très grande capacité d'adaptation; en ce sens ils sont capables de s'adapter aussi bien aux climats qu'aux cultures, contextes et différentes façons de faire, etc. Ces professionnels ont aussi beaucoup de plaisir à travailler à l'étranger, à tisser des relations professionnelles et à développer des amitiés dans différents pays.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

J'ai quatre conseils. D'abord, choisir les clients et les partenaires avec lesquels l'urbaniste doit travailler à l'étranger; ensuite, avant de se lancer dans les projets, il faut s'assurer du financement. Ainsi, il faut se renseigner sur les niveaux et les termes de financement et sur les bailleurs de fonds. Troisièmement, il est aussi important que l'urbaniste développe son réseau international en capitalisant sur les réseaux existants qui constituent d'excellents gisements d'expertises et d'opportunités. Enfin, il est important que l'urbaniste soit patient, mais persévérant.





Cinq questions à...

Joanne Léveillée, urbaniste



Organisation : professeure associée/chargée de cours, Université de Sherbrooke/UQAM

Principaux pays : Colombie, Vénézuéla, Equateur, Mexique, El Salvador, Panama, Costa Rica, Santo Domingo, Haïti, États-Unis, Sénégal, Algérie, Maroc, Arabie Saoudite, Bangladesh, Vietnam, Îles Fidji

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amenée à travailler à l'étranger?

C'est à partir d'un stage sur le terrain de six semaines en Colombie avec l'Université d'Ottawa que l'aventure a commencé et que je fus initiée aux fameuses fourmis au chocolat. Beur! La plupart des étudiants provenaient principalement de Georgia University (États-Unis) et de l'Université d'Ottawa. Au cours de cette session intensive, les étudiants américains ont abandonné, laissant seuls les étudiants canadiens pour compléter cette session à l'étranger.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surprise ou marquée, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Ce qui m'a le plus marquée a été un long séjour en Amérique centrale (El Salvador). Ce qui m'a le plus surprise a été l'accueil des gens et mon intégration parmi eux dans leurs activités. On m'a invitée à une grande fête organisée par les habitants d'un village en montagne qui devenait officiellement une ville (Ucuaràn). Cela faisait 15 ans que la route principale était fermée à la circulation à cause de la guerre et c'était la première fois qu'elle était ouverte pour l'inauguration du passage du village au titre de ville. Même le président de la République était présent à cette grandiose cérémonie. Étant la seule étrangère, les gens m'ont accordé beaucoup de privilèges. À cette époque, le pays sortait d'une sanglante guerre civile de 12 ans et les habitants d'Usulutàn res-

pectaient encore un couvre-feu et disparaissaient devant policiers et militaires. Séquelles de la guerre! Au début du mandat, les réunions de travail étaient difficiles, les civils et représentants étaient stigmatisés. Les militaires et les policiers se regardaient aussi en chiens de faïence. Puis, peu à peu, l'atmosphère a changé. Tous étaient d'accord! Il y avait des projets bien importants à mettre en branle pour redévelopper l'économie locale qui avait beaucoup souffert de la guerre et il fallait trouver un moyen de sécuriser les abords de la ville.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

Quand on revient au Québec après un long séjour à l'étranger, notre pratique urbanistique a changé, de même que notre façon d'intervenir. On revient avec de nouvelles idées et surtout des exemples d'ailleurs. Pour ma part, voir les différences m'a permis de mieux comprendre qu'un superbe projet d'aménagement qui connaît beaucoup de succès, qui en devient presque une mode, ne peut se transposer intégralement dans un autre lieu; il faut l'adapter. Pour ça, il faut très bien connaître le milieu d'insertion et sa capacité à accepter le projet, parce qu'il va créer un nouveau milieu de vie.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

Le respect des personnes du pays hôte, une bonne connaissance de leurs us et coutumes, notre capacité à s'adapter et à repérer vite les connaissances fines nécessaires qui proviennent du terrain sont des atouts qui nous sont propres. Notre force provient beaucoup du fait que nous allons sur le terrain et que nous analysons ce qui s'y passe avant de proposer un concept. Les urbanistes québécois sont capables de beaucoup d'imagination pour offrir des solutions nouvelles et adaptées aux besoins rencontrés.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

La connaissance de la langue locale (allant de quelques mots à tout un discours ou à une réponse aux questions en assemblée publique) est un atout majeur. Les gens sont beaucoup plus positifs à notre égard et apprécient notre effort souvent maladroit. Ils nous ont vus sur le terrain, nous ont posé des questions; nous avons tenté d'y répondre, alors ils se sont déplacés et sont venus aux assemblées publiques et ont été plus ouverts à nos propositions. Connaître la langue, c'est le meilleur moyen de communiquer, car les intermédiaires peuvent nous jouer de mauvais tours au niveau de la compréhension et de la traduction d'un problème!





L'urbanisme à l'italienne

Point de vue de la Società italiana degli urbanisti

Dans une intervention traitant des nouveaux métiers de l'urbanisme, lors de la V^e conférence de la SIU (Società italiana degli urbanisti, Société italienne des urbanistes) qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2000 à Rome et qui a eu pour titre « *Formes du plan et formation des urbanistes face aux mutations de la sphère publique* », Attilio Belli, professeur au Département d'Urbanisme de la Faculté d'Architecture de l'Université Federico II de Naples, affirmait que « la planification n'est pas une activité strictement « urbanistique » mais une activité intégrée de programmation économique et financière, de connaissance des contextes et d'exercice de savoirs sectoriels (écologie, environnement) ». Il a ajouté que « la planification est l'un des lieux où la relation local / global est la plus évidente, qu'elle relève davantage de la *gouvernance* que d'un ensemble de prestations techniques, et enfin que toute politique territoriale doit s'inscrire dans la planification environnementale ».

...les urbanistes italiens cherchent à définir leur identité professionnelle plus du côté de la planification que de celui de la conception.



Selon lui, en Italie, on n'est donc plus dans une vision traditionnelle de l'urbanisme comme étant une activité de projet / contrôle / orientation, mais bien dans une vision de la planification comme étant une activité de programmation et de gestion de processus de développement du territoire.

Ce point de vue semble corrélé par le fait que la SIU met en avant les formations de planification plutôt que celles relevant de l'architecture, ce qui semblerait indiquer que les urbanistes italiens cherchent à définir leur identité professionnelle plus du côté de la planification que de celui de la conception.

Par ailleurs, la SIU reconnaît les rapides évolutions du travail des « planificateurs » comme conséquence de la complexité et de la flexibilité grandissantes du processus de planification et de la globalisation des valeurs de son action.

En conséquence, dans ce qu'elle nomme sa « *Charte des principes* », consultable sur son site, la SIU identifie sept principes devant guider la planification dans le contexte italien actuel :

1. Principe « d'utilité » : la planification a pour but de connaître, d'évaluer et de concevoir les évolutions et le développement des établissements humains ainsi que les évolutions connexes se produisant dans l'environnement naturel et le système politique;

2. Principe de responsabilité : l'activité de planification est liée aux responsabilités éthiques vis-à-vis des générations présentes et futures en termes de croissance des établissements, d'évolution environnementale, de développement économique et social, et de la qualité de vie résultante pour tous les groupes sociaux;

3. Principe de compétence : l'activité de planification nécessite une connaissance théorique, une compétence technique et professionnelle ainsi qu'une culture générale solide, afin de pouvoir accomplir cette oeuvre sociale;

4. Principe de complexité : pour une bonne pratique de planification, les spécialistes des divers domaines et professions doivent coopérer, en agissant dans le contexte de réseaux plus larges et plus complexes, développant des connaissances et des outils orientant à la fois la conception et la prise de décision;

5. Principe d'indivisibilité : une bonne pratique de la planification ne peut pas éviter d'agir sur des facteurs d'échelle et sur les liens unissant chaque établissement ou une partie de chaque établissement à un contexte environnemental et régional plus vaste.

6. Principe de la « planification comme processus » : la planification est principalement un processus qui nécessite que les planificateurs soient conscients des cycles existants entre évaluation, idées de conception, stratégies de planification, activités de gestion, et pratiques sociales dans le contexte des villes et des régions;

7. Principe de territorialité : les pratiques de planification doivent nécessairement prendre en compte les réalités locales, les demandes sociales et les facteurs propres à l'identité des communautés, en respectant les valeurs universelles liées à toute transformation environnementale.

L'activité de planification doit être inspirée par ces principes qui définissent la base de qualification du travail du planificateur, indépendamment de son bagage culturel. ■

Texte tiré de l'étude réalisée par Robert Laugier pour le Bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, Paris, Avril 2005



L'enseignement et la profession d'urbaniste dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)¹

Mário Moutinho et Diogo Mateus

L'article suivant présente un aperçu de l'enseignement de l'urbanisme et de la reconnaissance professionnelle des urbanistes qui prend place progressivement dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) où réside une population de 240 millions d'habitants.

Les questions urbaines dans ces pays sont extrêmement pertinentes, notamment si on considère la complexité des facteurs qui conditionnent la croissance des villes. Ces questions sont d'autant plus complexes, si l'on tient compte des études de l'Organisation des Nations Unies qui prévoient qu'en 2030, 61 % de la population mondiale sera urbaine, alors que dans les pays de la CPLP ce pourcentage sera de 80 %. De Luanda à Sao Paulo, de Dili à Lisbonne, le défi de créer des villes plus durables deviendra plus ardu, surtout si l'on envisage des solutions adressant des causes de la récente croissance urbaine.

Au Brésil, ce sont principalement les migrations internes qui sont à l'origine de l'existence de sept agglomérations urbaines de plus de 3 millions d'habitants, sans oublier Rio de Janeiro et Sao Paulo qui ont respectivement 12 et 18 millions d'habitants. Le Portugal a connu, dans les années 70, la croissance industrielle de ses principales villes, le retour d'un million de personnes des ex-colonies africaines et il a accueilli des centaines de milliers d'immigrants, provenant en particulier des pays d'Europe de l'Est. La capitale du Timor, Dili, fut littéralement incendiée après le référendum sur la séparation d'avec l'Indonésie. Au Cap-Vert, en Guinée Bissau

et à Sao Tomé-et-Principe, en revanche, la croissance urbaine est relativement contrôlée et la relation sociale et économique avec l'espace rural est plutôt de nature complémentaire; les problèmes urbains dans ces pays demeurent aux niveaux des infrastructures et des équipements, liés à la situation socio-économique de chacun.

Dans ce contexte, en ce début du XXI^e siècle, le défi auquel les institutions lusophones d'enseignement supérieur font face est celui de doter ces pays de ressources humaines formées et ce, conformément aux rôles que l'urbanisme joue dans le développement durable, non seulement pour les

1 Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe, Timor Oriental.





Photos : Claude Beaulac



agglomérations urbaines, mais aussi pour chaque pays dans son ensemble.

Il ne peut y avoir de personnel qualifié sans une formation adéquate. Les conditions d'enseignement de l'urbanisme au Portugal et au Brésil tendent progressivement à refléter cette conscience croissante face à la complexité des défis et à évoluer vers la reconnaissance sociale et professionnelle des formations en urbanisme.

La consolidation de l'Espace lusophone de l'enseignement supérieur s'articule avec le Processus de Bologne, lequel cherche à harmoniser les formations, assurer la circulation des étudiants, enseignants et professionnels dans le cadre d'une vaste coopération internationale. C'est dans ce cadre que fut divulgué, par le Forum lusophone pour l'enseignement de l'urbanisme, l'*Appel aux universités de la CPLP pour le développement de l'enseignement de l'urbanisme*². Pour le moment, seule l'Université du Cap-Vert a ouvert un programme de maîtrise en Aménagement du territoire et design urbain avec la collaboration de l'Université fédérale de Rio Grande do Sul au Brésil. En Angola, l'Université technique d'Angola propose un programme d'architecture/urbanisme avec quatre disciplines sur 50 en urbanisme. La situation est identique au Mozambique avec un programme

d'architecture/urbanisme organisé en collaboration avec l'Université La Sapienza de Rome; cette dernière propose, à Rome, des formations tout à fait en accord avec les orientations proposées par le Conseil européen des urbanistes. L'Université Lusofona de Bissau prépare actuellement un programme de 1^{er} cycle en urbanisme qui devrait commencer en 2010-2011.

Le Processus de Bologne s'articule selon les orientations de la politique européenne traduites dans la Stratégie de *Lisbonne*, adoptée en 2000 par le Conseil européen. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu la révision globale de la définition des services et des activités professionnelles par l'Eurostat³, qui distingue, pour la première fois, l'urbanisme, l'architecture, l'aménagement paysager et le génie civil.

Les réformes introduites au Portugal dans le cadre du Processus de Bologne ont eu aussi une influence croissante dans les universités des pays de la CPLP. Notamment, elles constituent l'opportunité unique de créer une plateforme d'entente européenne et extra-européenne pour l'enseignement de l'urbanisme, se traduisant par des programmes de 1^{er} cycle généralistes (3 ans), suivis d'un large éventail de spécialisations au niveau du 2^e cycle (2 ans) et 3 ans au 3^e cycle, le tout communément appelé le « 3+2+3 ».

Une étude sur l'adoption des parcours scolaires dans les universités réalisée en 2006 par l'AESOP⁴ a démontré qu'un nombre grandissant d'universités européennes ont déjà adopté le modèle 3+2, alors que beaucoup d'autres se préparent à l'adopter. Il semble que le résultat le plus important qui ressort de ce processus, au-delà de la coopération internationale, est le fait d'avoir relancé le travail d'actualisation du curriculum minimum de la formation en urbanisme. Ce curriculum reconnaît sans ambiguïté l'urbanisme comme une discipline spécifique et permet une meilleure définition de la profession.

Au Brésil, depuis toujours, l'urbanisme est dispensé à travers l'enseignement de l'architecture, mais, actuellement, on voit les départements d'urbanisme et d'aménagement prendre une place centrale dans de nombreuses universités. Ces derniers connaissent un succès certain chez les jeunes, plus fort que l'architecture elle-même. L'Association nationale des spécialisations et de la recherche en urbanisme et aménagement (ANPUR⁵), qui regroupe plusieurs universités et assure une formation spécialisée dans ces domaines, démontre qu'il y a une nette tendance du Brésil à la reconnaissance de l'urbanisme comme une discipline spécifique. Ce mouvement transparait même dans les récentes décisions des tribu-

2 <http://www.urbanismo-portugal.net/ForumUrbanismo2007/index.htm>

3 Eurostat - Statistical Office of the European Communities, Operation 2007: Revision of NACE and CPA, CPA 2008, Structure and explanatory notes, 71.11.3 Urban and land planning services, p.253

4 Implications of the Bologna Process for Planning Education in Europe, Simin Davoudi, Paul Ellison

5 <http://www.anpur.org.br/>

naux brésiliens en 2007 et 2008. En effet, les tribunaux ont ratifié le droit de l'Université de l'État de Bahia (UNEB) à poursuivre le programme en urbanisme d'une durée de cinq années d'études, ainsi que la reconnaissance officielle de la profession d'urbaniste, face à l'opposition du Conseil fédéral d'ingénierie, d'architecture et d'agronomie (CONFEA) et de l'Association brésilienne de l'enseignement de l'architecture et urbanisme (ABEA). De quoi revivifier la Société brésilienne de l'urbanisme.⁶

Au Portugal la tendance est identique. Les trois associations qui représentent les urba-

nistes⁷ ont décidé de se réunir en une commission conjointe dans le but de créer l'Ordre des urbanistes du Portugal. Cette commission a permis de soumettre en octobre 2008 une demande formelle à l'Assemblée de la République, laquelle a été reçue très positivement par la Commission parlementaire du travail, permettant ainsi d'espérer un dénouement des plus favorables.

Ce bref bilan permet de constater que l'enseignement de l'urbanisme et de la reconnaissance de la profession d'urbaniste traversent une période de réorganisation

profonde dans les pays de la CPLP. Cette réorganisation est non seulement liée aux énormes défis urbains qui existent dans ces pays, mais elle est également due à l'encadrement international qui tend à reconnaître la spécificité épistémologique de l'urbanisme ainsi que la profession d'urbaniste. ■

Mário Moutinho et Diogo Mateus sont coordinateurs des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles d'urbanisme à l'Université Lusofona de Lisbonne

6 <http://sburbanismo.vilabol.uol.com.br/index.html>

7 APROURB Associação Profissional dos Urbanistas Portugueses, <http://www.aprourb.org/>
APPLA Associação Portuguesa de Planeadores do Território, <http://www.applaneadores.pt/>
AUP Associação dos Urbanistas Portugueses, <http://aup.org.pt/>



Cinq questions à...

Malaka Ackaoui, urbaniste



Organisation : vice-présidente, WAA inc

Principaux pays : Chine, Afghanistan, Kenya, Algérie

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amenée à travailler à l'étranger?

Concours de circonstances et aussi participation à des concours internationaux

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surprise ou marquée, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Notre capacité d'adaptation à des cultures différentes et des contextes différents

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

Elle a élargi notre pratique au Québec. Maintenant nous avons un bureau en Chine et les deux bureaux fonctionnent en symbiose. Nous avons également développé des méthodes efficaces de communication et de transfert de données de part

et d'autre de la planète. Sans oublier le croisement culturel. Si l'étranger nous influence, nous influençons également l'étranger.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

La CRÉATIVITÉ. Nous ne travaillons pas avec des recettes toutes faites. Chaque projet est unique et est traité ainsi. Notre façon d'innover et aussi de s'adapter aux conditions locales nous a distingués.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

Ne pas se faire d'illusions. Ça prend du temps et de la persévérance. Mais le plus important est de faire du bon travail. Nos projets sont notre carte de visite.



Enseigner l'urbanisme en Argentine, au Brésil et au Québec

Luc-Normand Tellier

L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) a été à l'origine de la reconnaissance par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), en 2008, d'un « Pôle d'excellence régional de recherche et formation à la recherche » associant six établissements d'enseignement, trois d'Amérique du Sud et trois du Québec. Les liens ainsi établis ont notamment conduit à comparer les programmes d'urbanisme et de planification urbaine de ces établissements.

En Amérique du Sud, l'apparition de programmes en urbanisme se confond davantage qu'au Québec avec l'évolution de l'enseignement de l'architecture. En Argentine, l'urbanisme ne s'est toujours pas affranchi de l'architecture ni au plan professionnel, ni au plan universitaire ; ainsi, l'enseignement de l'urbanisme demeure intégré à la « *Carrera de Arquitectura* » à la *Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo* de l'Université de Buenos Aires (CA-BA), dont les diplômés ont droit au titre d'architecte et urbaniste. Au Brésil, le lien entre l'architecture et l'urbanisme demeure très fort bien que des programmes

de maîtrise en urbanisme et en planification urbaine y aient vu le jour. À l'Université de São Paulo, le « *Mestrado em Arquitetura e Urbanismo* », option « *planejamento urbano e regional* », existe depuis 1972 sous l'égide de la *Faculdade de Arquitetura e Urbanismo*. À l'Université fédérale de Rio de Janeiro, le « *Programa de Pós-Graduação em Planejamento Urbano e Regional* » fut créé en 1971 relevant de l'*Instituto de Pesquisa e Planejamento Urbano e Regional* (IPPUR) qui est rattaché à la Faculté de droit, à celle d'administration et à celle des sciences comptables, tandis qu'un « *Mestrado em Urbanismo* » existe depuis

1994 et relève de la *Faculdade de Arquitetura e Urbanismo*.

Au Québec, l'enseignement de l'urbanisme a débuté en 1963 à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, cinq ans avant la fondation de la Faculté de l'aménagement de la même université en 1968 (dont fait partie l'École d'architecture). L'enseignement de l'urbanisme est apparu à l'Université Laval en 1971 avec le lancement de la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional qui relève actuellement de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional

Tableau I : Les grandes caractéristiques des huit programmes comparés

	CA-BuenosA	MAU-SãoPaul	MU-Rio	PUR-Rio	BU-UQAM	BU-UdeM	MU-UdeM	ATDR-Laval
Fondation								
Date	1945	1972	1994	1971	1973	1977	1963	1971
Enseignants								
Professeurs	100	25	20	18	13	12	7	7
Chargés de cours	1000	10	4	-	11	20	12	12
Heures-crédits								
Heures-crédits	2400	640	340	640	1350	1350	675	675
Activités								
Obligatoires	92 %	63 %	74 %	69 %	80 %	73 %	20 %	0 %
Optionnelles	8 %	37 %	26 %	31 %	20 %	27 %	80 %	100 %
Pédagogie								
Atelier	50 %	1 %	19 %	0 %	40 %	19 %	22 %	14 %
Magistral	50 %	29 %	51 %	63 %	55 %	76 %	53 %	56 %
Séminaire	0 %	8 %	30 %	38 %	0 %	0 %	6 %	15 %
Autre	0 %	62 %	0 %	0 %	5 %	5 %	19 %	5 %
Activité terminale (en % du programme)								
Projet	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %	5 %	0 %	0 %
Mémoire	0 %	42 %	9 %	0 %	0 %	0 %	16 %	12 %
Stage	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	1 %	2 %	2 %

Source : Données fournies par les établissements réunis dans le Pôle d'excellence régional de recherche et formation à la recherche des Amériques. Calculs et compilation par l'auteur, 2009.

(ÉSad) de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels (FAAAV). En septembre 1973, le premier « baccalauréat en urbanisme » au Québec voyait le jour à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Ce dernier portait le nom de « baccalauréat en études urbaines », mais une entente avec l'Ordre des urbanistes du Québec (alors appelé Corporation des urbanistes) permettra en 1978 à ses diplômés d'accéder à l'Ordre. Ce premier baccalauréat fut remplacé, en 1977, par un baccalauréat en urbanisme, en bonne et due forme relevant du Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion.

Comparaison des programmes d'enseignement

Nous avons comparé huit programmes d'urbanisme et de planification urbaine de ces six établissements à l'aide des données fournies par les établissements. Cette comparaison a exigé des calculs particuliers. Ainsi, comme la définition d'un crédit varie d'un programme à l'autre, ces crédits ont été standardisés en les traduisant en heures-crédits passés en classe ou en atelier. Au Canada, un crédit correspond à 15 heures passées en classe, tandis qu'ailleurs un crédit peut correspondre à 7 ou 9 heures. Le

tableau I présente en parallèle les grandes caractéristiques qui ressortent de ces calculs.

Les programmes comparés forment une palette très éloquentes des formes que peut prendre l'enseignement de l'urbanisme dans les Amériques. On peut résumer la « coloration » particulière de chacun de ces programmes de la façon suivante, l'ordre de présentation étant en fonction de leur lien décroissant avec l'architecture.

La *Carrera de Arquitectura de la Facultad de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de l'Université de Buenos Aires (CA-BA)* initie à l'urbanisme bien qu'elle se concentre sur l'architecture. Ce programme de cinq ans correspond, grosso modo, à un baccalauréat complété par un certificat de second cycle, le tout étant très nettement lié à l'architecture. Il offre une formation générale complète et développe chez ses diplômés une grande capacité d'adaptation. Il insiste beaucoup sur le travail en ateliers (50 % des 2400 heures-crédits) et sur la formation pratique, en particulier dans le domaine de la maîtrise des principaux logiciels pertinents.

Le *Mestrado em Arquitetura e Urbanismo, opção planejamento urbano e regional de l'Université de São Paulo*

(*MAU-SãoP*) ne comporte presque pas d'ateliers. Ce programme vise à compléter la formation d'architecte en approfondissant la compréhension des grandes villes du monde en développement. Une grande place y est réservée à l'étude des mouvements populaires, des habitats précaires (favelas) et des conflits d'occupation. Enfin, ce programme accorde une grande importance à l'étude de l'environnement.

Bien que visant aussi à parfaire la formation de jeunes architectes (mais pas seulement d'eux), le *Mestrado em Urbanismo de la Faculdade de Arquitetura e Urbanismo de l'Université fédérale de Rio de Janeiro (MU-Rio)* diffère du programme précédent par l'importance qu'on y donne au travail en atelier qui occupe environ le cinquième du programme. Cette maîtrise met l'accent sur les projets urbains conçus en atelier. Elle table sur la coopération internationale : chaque année, un nouveau pays étranger s'implique dans la dispensation de ce programme. L'interdisciplinarité y est favorisée. Bien que formée en majorité d'architectes, l'équipe d'enseignants comprend aussi des juristes, des historiens, des sociologues et des géographes.

Le baccalauréat et la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal



(BU-UdeM et MU-UdeM) relèvent d'une faculté abritant une École d'architecture, mais ayant depuis longtemps affirmé l'autonomie de l'urbanisme comme champ disciplinaire; 19 % des 1350 heures-crédits du baccalauréat et 22 % des 675 heures-crédits de la maîtrise de cet établissement sont consacrés à des ateliers. Le baccalauréat se fixe comme objectif d'offrir une formation professionnelle généraliste mettant l'accent à la fois sur les fondements théoriques et sur la pratique de l'urbanisme. Il amène l'étudiant à travailler à différentes échelles : projet, quartier, ville, région et monde. La maîtrise recherche un équilibre entre les volets « physico-spatial » et « études urbaines ». Elle insiste sur l'étude de l'environnement et sur le développement durable. Tout en s'inscrivant dans un contexte de pays développé, elle fait une large place à l'international et à l'étude de l'urbanisation dans les pays en développement. Enfin, elle met l'accent sur la production de l'habitat et des formes urbaines.

La **maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (ATDR-Laval)** table sur la multidisciplinarité, tout en faisant partie d'une faculté abritant une École d'architecture. Elle propose un mariage original entre

l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Elle insiste sur les rapports qui existent dans l'habitat entre les diverses échelles, du village à la métropole. Elle étudie l'articulation des dimensions socio-économiques et environnementales, de la planification et du bâti tant aux plans local, métropolitain que régional. Elle met l'accent sur les problématiques émergentes.

Le **baccalauréat en urbanisme de l'UQAM (BU-UQAM)** tire une partie de son originalité de son appartenance à une faculté des sciences de la gestion, plutôt que d'aménagement ou d'architecture. Il adopte une approche pragmatique et opérationnelle faisant une très large place au travail en atelier (40 % des 1350 heures-crédits du programme sont consacrés à des ateliers) dans le but de préparer ses étudiants à une insertion efficace dans le marché du travail des secteurs privé et municipal. La dimension sociopolitique de l'urbanisme y est particulièrement mise en évidence. Enfin, la maîtrise des systèmes d'informations géographiques (SIG) et des logiciels utilisés en urbanisme y est favorisée.

Le **Programa de Pós-Graduação em Planejamento Urbano e Regional de l'IPPUR (PUR-Rio)** partage avec le

programme précédent le fait de ne pas être rattaché à une faculté d'aménagement ou d'architecture. Cependant, il en diffère profondément. Ainsi, il ne comporte aucun atelier et ses enseignements portent avant tout sur les pratiques de la planification urbaine, sur la sociologie, sur les théories de la planification, sur l'économie et sur les aspects sociopolitiques de la planification urbaine. Il prépare, dans un esprit critique et créatif, à la recherche et à l'enseignement universitaires ou para-universitaires ainsi qu'à la vie professionnelle dans les agences de planification des municipalités, des états et du gouvernement fédéral du Brésil, tout comme dans les organisations non gouvernementales intervenant dans les processus de planification et de développement régional, urbain et communautaire.

Ce bref tour d'horizon illustre la richesse et la diversité des approches à l'urbanisme offertes dans les universités des Amériques. ■

Luc-Normand Tellier est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Il est également vice-président et président de la section Amériques de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)

On trouvera de plus amples renseignements sur les données utilisées et les résultats présentés dans cet article, en consultant le dossier complet sur le site de l'auteur à l'adresse suivante : www.deut.uqam.ca/fiches/tellier_luc_normand_fiche.html

On peut en outre consulter le site de l'APERAU pour en connaître davantage sur sa mission et ses activités : www.aperau.org/

Urbanistes en herbe Activités d'initiation à l'urbanisme

Préparons les citoyens de demain !

L'ordre des urbanistes du Québec est heureux d'offrir aux enseignants et aux urbanistes un outil pédagogique visant à faciliter l'enseignement et l'apprentissage des enjeux reliés à l'urbanisme et au développement urbain.

Après tout, les jeunes d'aujourd'hui représentent la future génération d'adultes qui participera au développement de la société.



Ordre
des Urbanistes
du Québec



CANADIAN INSTITUTE
OF PLANNERS
INSTITUT CANADIEN
DES URBANISTES



Cinq questions à...

Christian Fournier, urbaniste



Organisation : Senior Technical Advisor in Local Development, United Nations Capital Development Fund

Principaux pays : Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal.

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

Un énorme goût de l'aventure et des défis ainsi que l'envie de contribuer au développement de ces pays. Les opportunités de travail à l'étranger se sont présentées grâce aux différents mandats que j'ai d'abord obtenus avec diverses organisations internationales telles que l'ACDI, la Banque mondiale et le système de l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est comme dans n'importe quel milieu professionnel, il faut d'abord faire la preuve de ses capacités et compétences. Les propositions pour des mandats à l'étranger viennent ensuite. Ces différents mandats m'ont permis de comprendre et de maîtriser d'autres modèles de décentralisation et en particulier le modèle de l'administration française. Cela m'a permis de combiner la pratique de l'urbanisme telle que je l'ai vécue au Québec, le modèle français et la pratique en Afrique. Bien que je travaille aujourd'hui au siège de l'ONU à New York, mon travail avec les pays en développement demeure le même. Je suis toujours en relation directe avec le terrain où je poursuis mon travail d'appui auprès des collectivités territoriales et des gouvernements centraux.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Il y a bien sûr les lieux et les paysages, mais je crois que ce qui frappe le plus c'est la capacité des gens à se

débrouiller avec le peu qu'ils ont et l'imagination dont ils font preuve. En fait, ils démontrent que même avec peu de moyens on arrive toujours à créer, à inventer, à innover. Il y a également une certaine forme de fatalisme ambiant, mais on y ressent rarement du découragement.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

Je n'ai plus travaillé en urbanisme au Québec depuis 1990. J'ai bien sûr continué à suivre l'évolution du milieu municipal au Québec et au Canada à travers certaines publications, mais comme j'ai fait la plus grande partie de ma carrière à l'étranger, il est évident que je suis un peu déconnecté de la pratique au Québec. Il y a toutefois une constante : au Québec, comme ailleurs, on travaille toujours à l'amélioration du service public local avec des politiciens et des populations dont les intérêts sont parfois convergents et d'autres fois divergents. Finalement, la négociation, le plaidoyer, la capacité de convaincre sont toujours des fondements importants de la fonction d'urbaniste.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

Question difficile à répondre. Évidemment les approches, les méthodes et les instruments peuvent différer d'un pays à l'autre ou d'une école à l'autre, mais je ne crois pas qu'il y ait de grandes diffé-

rences entre les urbanistes eux-mêmes. Au fond, selon moi, les qualités les plus importantes demeurent la rigueur professionnelle et l'honnêteté, le reste n'est qu'une question d'instruments et de démarches.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

Il est difficile de commencer à travailler à l'étranger, car les employeurs demandent toujours des professionnels qui connaissent déjà le travail dans ces pays. Dans le cas de l'aide internationale, la démarche la plus simple est d'obtenir des mandats de consultation à travers de firmes privées, des ONG ou des agences d'aide internationale (multilatérales ou bilatérales). Ensuite, comme dans tout milieu professionnel, il s'agit d'établir un réseau. Il ne faut pas oublier qu'au niveau des agences internationales de type multilatéral la compétition est extrêmement féroce et qu'elle est élargie à tous les pays du monde.

Éviter d'arriver avec des exemples du genre « Chez-nous on fait comme ça. » et des solutions toutes faites. Les modèles adaptés à un certain environnement, si efficaces soient-ils, ne peuvent pas être appliqués tels quels à des contextes aussi différents. Il faut d'abord comprendre les territoires, les intérêts locaux, la culture politique et sociale pour ensuite proposer des solutions adaptées à ces environnements. En fait, il faut avoir un certain recul par rapport à notre propre pratique professionnelle.



Direction du plan d'urbanisation de Buenos Aires Le symbole de l'urbanisme

Carlos M. Della Paolera

Air, soleil, végétation! Voici la trilogie d'éléments naturels et essentiels pour la vie humaine et représentés par le bleu foncé, l'astre du jour et le vert veronese dans le symbole de l'urbanisme



DOSSIER

Dans ces ruches humaines que sont les grandes villes modernes, l'équilibre raisonnable entre l'œuvre artificielle et les éléments de vie que généreusement nous offre la mère nature a été brisé. Suivant les directions les plus variées dans leurs recherches, les urbanistes du monde entier ont conclu qu'il faut retrouver l'air, le soleil et la végétation pour l'environnement de la ville moderne. Les théories et les réalisations d'urbanisme les plus divergentes s'accordent sur un objectif final d'assurer l'union étroite de la ville avec la terre vivante, en laissant une place importante à la nature entre les masses inertes de l'édification urbaine.

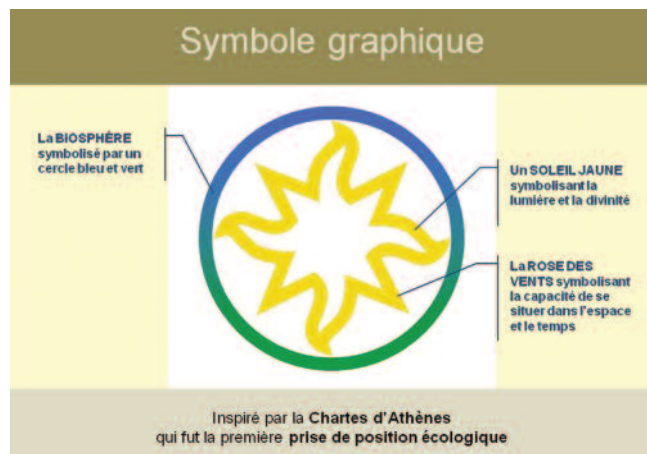
La science urbanistique moderne a mis en évidence que l'utilisation des ressources les plus merveilleuses et inattendues de la technique dans la ville ne doit ni ne peut exclure la mise en valeur intensive des éléments naturels. La ville, à l'instar de l'arbre, ne peut pas être séparée de la terre qui la supporte.

Nous avons longtemps considéré, suite à un manque d'association d'idées, que le progrès urbain consistait à remplir avec des bâtiments tout terrain vague. Mais de cette erreur nous pouvons tirer tout de même une conclusion évidente : lorsque l'édification compacte couvre une étendue importante, il s'ensuit un déséquilibre dans la ville qui atteint profondément la régularité de ses fonctions biologiques, c'est-à-dire que nous avons confondu progrès urbain avec développement anormal ou déformation pathologique de l'organisme urbain.

Le progrès urbain ne consiste pas à envahir à l'aveugle les terrains avec des bâtiments, mais à construire responsablement là où il faut, après avoir assuré la formation et la conservation de l'espace sur lequel doit

dominer la nature, en facilitant l'entrée de l'air pur et du soleil vivifiant à l'intérieur des logements et des quartiers qui sont créés. Le fait de permettre que les logements des êtres humains s'entassent de façon désorganisée, au milieu des impuretés d'un air chargé de fumée et de gaz délétères, et que soient ainsi créés des milieux insalubres et nocifs pour la conservation et l'amélioration de l'espèce représente une démarche anachronique totalement opposée au degré de progrès atteint par la civilisation.

Heureusement, la réaction salvatrice entraînée par l'urbanisme ces derniers temps n'a cessé de se propager partout dans le monde. En luttant contre la routine et le scepticisme, les urbanistes souhaitent



DIRECCION DEL PLAN DE URBANIZACION
EL SIMBOLO DEL URBANISMO

¡AIRE, SOL, VEGETACION! TAL ES LA TRILOGIA DE ELEMENTOS NATURALES Y ESENCIALES PARA LA VIDA HUMANA QUE SE REPRESENTAN CON EL AZUL PROFUNDO, EL ASTRO REY Y EL VERDE VERONES EN EL SIMBOLO DEL URBANISMO

En sus columnas humanas que son las grandes ciudades modernas se ha roto el equilibrio razonable entre la obra artificial y los elementos de vida que generosamente nos brinda la madre naturaleza. Siguiendo los más variados rumbos en sus investigaciones, los urbanistas de todo el mundo han llegado a la conclusión de que es necesario reconquistar el aire, el sol y la vegetación para el ambiente de la ciudad moderna. Las teorías y realizaciones urbanísticas más opuestas concuerdan en el objetivo final consistente en asegurar la unión íntima de la ciudad con la tierra viviente, dando amplia entente a la naturaleza entre las masas inertes de la edificación urbana.

La ciencia urbanística moderna ha pasado planeadamente en evidencia que la utilización en la ciudad de las más maravillosas e inesperadas recursos de la técnica no debe ni puede excluir el aprovechamiento intensivo de los elementos naturales. La ciudad como el árbol no puede desligarse de la tierra que la sustenta.

Durante mucho tiempo hemos creído, por una falta de asociación de ideas, que el progreso urbano consistía en llenar con edificación todo terreno baldío. Pero de este error podemos por lo menos obtener una conclusión evidente y es que cuando la edificación compacta cubre una extensión importante se produce en la ciudad un estado de desequilibrio que afecta profundamente la regularidad de sus funciones biológicas, vale decir, que hemos confundido progreso edilicio con desarrollo anormal o deformación patológica del organismo urbano.

El progreso urbano no consiste en invadir ciegamente los terrenos con la edificación sino en edificar conscientemente dando correspondencia después de haber asegurado la formación y conservación del espacio en que debe dominar la naturaleza, facilitando la entrada del aire puro y del sol vivificante al interior de las viviendas y de los barrios que se crean. Permitir que las viviendas de los seres humanos se amontonen desordenadamente, en medio de las impurezas de un aire cargado de humo y gases deletéreos y producir así ambientes antibiológicos y nocivos a la conservación y mejoramiento de la especie, significa incurre en un anacronismo que custodia violentamente con el grado de adelanto a que ha llegado la civilización.

Felizmente la reacción salvadora provocada por el Urbanismo en estos últimos tiempos no ha tardado en propagarse por todo el mundo, haciendo al cejase contra la rutina y el escepticismo. Los urbanistas quieren que la vida entre con el aire y el sol en todas las viviendas y que el niño se desarrolle y vigore en ambientes propicios en contacto íntimo con la tierra y los elementos de la naturaleza. Todas las concepciones del Urbanismo moderno creían esta proyección fundamental. Desde la composición urbana de orden monumental hasta las más modestas y sencillas del tipo ciudad-jardín expresada hoy claramente que los espacios verdes integran todas las nuevas creaciones urbanísticas y penetran hasta en sus más sutiles y delicadas como elementos de equilibrio de la obra artística. Los sistemas de parques forman hoy, conjuntamente con las redes de tránsito, el esqueleto arquitectónico de la ciudad moderna. La reconquista de la ciudad por la naturaleza es una eterna promesa de salud y belleza para el hombre de la vida. Las generaciones futuras podrán apreciar los resultados del esfuerzo que ha prodigado el Urbanismo en esta tarea de recuperación de las condiciones de vida de la sociedad humana.

La Dirección del Plan de Urbanización de Buenos Aires, creyendo interpretar fielmente el sentir de todos los que se preocupan por el perfeccionamiento de las explotaciones humanas, ha reunido en un sencillo símbolo de comprensión universal la expresión de los elementos naturales que integran el indiscutido ideal urbanístico. Resaltando este punto inicial confía en la solidaridad intencional de nuestros países para propiciar su uso y colaborar en su divulgación.

Buenos Aires, 1934.

CARLOS M. DELLA PAOLERA,
Director Técnico del Plan de Urbanización.

REPRODUCCION DEL MANIFIESTO ORIGINAL DEL SIMBOLO DEL URBANISMO
CONSEJO PROFESIONAL DE ARQUITECTURA Y URBANISMO
BUENOS AIRES, ARGENTINA

que la vie rentre avec l'air et le soleil dans tous les logements et que l'enfant se développe et se fortifie dans des milieux propices, en étroit contact avec les dons et les splendeurs de la nature. Toutes les conceptions de l'urbanisme moderne témoignent de ce souci essentiel. Tant pour la composition urbaine à échelle monumentale que pour les organisations plus modestes du type ville-jardin, elles montrent clairement à l'heure actuelle que les espaces verts sont intégrés dans toutes les nouvelles créations urbaines et pénètrent jusque dans la filière la plus subtile, comme des éléments d'équilibre de l'œuvre artificielle. Les systèmes de parcs forment actuellement, avec le réseau des voies de communication, la charpente architecturale de la ville moderne. La reconquête de la ville par la nature est une offrande prometteuse de santé et de beauté pour l'homme de la cité. Les futures générations pourront apprécier les résultats de l'effort

accompli par l'urbanisme dans cette croisade de régénération des conditions de vie de la société humaine.

La direction du Plan d'urbanisation de Buenos Aires, dans la conviction d'interpréter fidèlement le sentiment de tous ceux qui se préoccupent du perfectionnement des agglomérations humaines, a réuni dans un simple symbole de compréhension universelle l'expression des éléments naturels conformant l'idéal urbanistique incontestable. À la suite de ce pas initial, elle compte sur la solidarité internationale avec notre cause pour encourager son utilisation et collaborer à sa diffusion. ■

Novembre 1934

Carlos M. Della Paolera, directeur technique du Plan d'urbanisation de Buenos Aires



Cinq questions à... Jacques Besner, urbaniste



DOSSIER

Organisation : conseiller en affaires internationales, Ville de Montréal
Principal pays : Chine

1 Quelles ont été les motivations ou les opportunités qui vous ont amené à travailler à l'étranger?

En fait, un peu de hasard et beaucoup de détermination à vouloir privilégier un domaine d'expertise dans le cadre de mon emploi au Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Le hasard a été de pouvoir participer à une mission de formation de la FCM à Shanghai, en 1989, avec cinq autres urbanistes canadiens. J'y ai alors donné des conférences sur le zonage... outil qu'ils commencent à utiliser. Ma détermination a été celle de développer au fil des ans une expertise, quasi inexistante au Canada, mais recherchée au Japon et en Chine : celle de l'urbanisme souterrain. Aujourd'hui, je suis responsable de la Chine au Bureau des Affaires internationales de la Ville et suis fréquemment invité à donner des conférences dans ce pays sur l'urbanisme souterrain.

2 Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ou marqué, lors de la réalisation de votre premier mandat à l'étranger?

Shanghai était, en 1989, une ville du tiers-monde, terne et sale, mais avec une architecture qui me rappelait le Vieux-Montréal. C'est alors que je me suis pris d'affection pour ses habitants, pour son ouverture émergente sur le monde occidental et surtout pour la vision et la volonté de ses dirigeants. Shanghai, ville jumelle de Montréal depuis 1985, est devenue aujourd'hui la métropole de l'Asie et nous pouvons être fiers de cette relation privilégiée.

3 Comment votre expérience à l'étranger a-t-elle modifié votre pratique au Québec?

La possibilité de recevoir, au milieu des années 80, de nombreuses délégations du Japon, puis plus tard de la Chine, puis de visiter de nombreux pays, m'ont permis de m'ouvrir à d'autres pratiques de l'urbanisme, de m'interroger sur nos façons de faire et de les vulgariser. Savoir quand, pourquoi et comment nous avons fait telle ou telle chose m'a permis de mieux entrevoir ce que nous devrions faire.

4 Selon votre expérience, qu'est-ce qui distingue les urbanistes québécois à l'étranger des urbanistes locaux ou de ceux d'autres pays qui œuvrent dans ces mêmes pays?

L'urbaniste québécois est au carrefour des pratiques américaines et européennes, il sait innover et se distinguer, mais à la condition de développer une niche, une expertise particulière. L'urbaniste québécois possède aussi une solide expertise en matière réglementaire qui le distingue à bien des égards des architectes-urbanistes européens. Malheureusement, l'urbaniste québécois est moins persévérant, il faut l'avouer, que ses confrères étrangers qui veulent percer dans certains pays comme en Asie.

5 Si vous aviez un seul conseil à donner à un urbaniste qui désire travailler à l'étranger, quel serait-il?

Je lui dirais en anglais : « *listen and learn* » ! ou écoute et comprend avant de parler.

Villes et bidonvilles

Le grand défi du XXI^e siècle

Jean Goulet

Ils sont actuellement entre 800 millions et 1 milliard. Dans moins de 20 ans, ils auront franchi le cap des 2 milliards. C'est le nombre d'habitants qui résideront dans les bidonvilles, les quartiers précaires qui représentent d'ores et déjà une importante proportion de l'espace urbanisé, principalement dans les pays en développement.

Cette perspective, qui fait d'ailleurs l'unanimité au sein des grandes organisations internationales (ONU-Habitat), des universités et des centres de recherche sur l'habitat et la ville, pose le plus grand défi urbanistique qui ait jamais existé. Il s'agit d'un défi à l'échelle planétaire et d'un défi historique, car il se retrouve sur tous les continents et qu'il n'a jamais eu son pareil dans l'histoire des sociétés humaines.

Les villes de demain, pour la majorité, seront bien loin des visions futuristes et idéalisées que certains s'en faisaient. Déjà, la moitié de l'humanité habite dans une zone urbaine. Il

s'agit du plus grand changement sociologique à survenir depuis que l'homme s'est disséminé sur la planète. De cette moitié d'humanité urbaine représentant désormais plus de 3 milliards d'urbains, un tiers d'entre eux (33 %, ou 1 milliard) résident déjà dans des quartiers précaires, des quartiers qui sont dépourvus des services de base, sans aqueduc ni égout, souvent sans chaussée, parfois situés à l'intérieur de zones à risque (pentes prononcées, ravins, proximité de dépotoirs, terrains marécageux, etc.), dans des secteurs très denses constitués de bâtiments surpeuplés et érigés sur des terrains loués ou sans statut foncier précis. Et la proportion de

gens habitant ces milieux va en s'accroissant avec la poursuite de l'exode massif qui pousse les ruraux vers les villes et avec la forte natalité dans les pays en développement.

Un urbanisme inadapté

Les pratiques urbanistiques développées au cours du dernier siècle et qui nous conduisent à l'élaboration de plans d'urbanisme sophistiqués, ont-elles leur place dans des villes bidonvillées comme à Lima (30 %), Calcutta (50 %), Lagos (70 %), sinon davantage, là où les bidonvillois se comptent par millions? Dans des pays où les ressources sont faibles, où l'État est souvent

DOSSIER



Pour ceux qui souhaitent en connaître un peu plus sur les bidonvilles

L'excellente revue trimestrielle *Environment and Urbanization*, éditée par l'International Institute for Environment and Development (IIED) et téléchargeable gratuitement sur le site web : www.iied.org

Le rapport de l'ONU-Habitat : UNCHS (Habitat)-United Nations Centre for Human Settlements. 2003. *The Challenge of Slums – Global Report on Human Settlements 2003*. 310 p., téléchargeable gratuitement sur le site web : www.unhabitat.org

Un article pour poser un autre regard sur les bidonvilles: Valladares, Licia. 2000. « Qu'est-ce qu'une favela ? ». *Cahiers des Amériques latines*, no 34, p. 61-72.

Le bidonville est une forme urbaine qui traduit, parfois maladroitement, le savoir-faire et la volonté des hommes et des femmes de vivre ensemble, de mettre en commun leurs ressources et d'exprimer clairement leur droit à la ville.

désorganisé et où domine l'informel, la place pour l'urbanisme technocratique, tel que nous le connaissons et l'appliquons, est questionable.

Par exemple, ouvrir une rue dans un bidonville consiste à expulser des centaines ou des milliers d'habitants, à les arracher à leur milieu et bien souvent à les éloigner de leurs sources de revenus. Ces gestes sont d'autant plus graves qu'ils sont très rarement accompagnés de mesures compensatoires, « *puisqu'on ne saurait récompenser ceux qui occupent illégalement un terrain* », selon un argument fréquemment invoqué par les autorités. L'expulsion sauvage, au printemps 2005, de plus de 585 000 bidonvillois à Harare et dans d'autres villes du Zimbabwe, a soulevé une vague d'indignation à travers le monde. Le projet de reconstruction/transformation du bidonville de Dharavi, à Mumbai (Inde) qui prévoit la relocalisation de moins de 50 % de ses 600 000 habitants, soulève aussi plusieurs questions d'ordre éthique, moral, mais aussi économique. (Dharavi abrite plus de 4 000 entreprises de cuir, dont on ignore ce qu'il en adviendra.)

Une réalité à redécouvrir

Contrairement à l'imagerie populaire, les bidonvilles ne sont pas des lieux de misère abjecte, de pauvreté intense où vivrait une population apathique et désœuvrée aux prises avec une criminalité galopante. Même si cet aspect existe parfois, les bidonvilles sont davantage des milieux très vivants, dotés de fortes traditions d'entraide et de solidarité, où l'on relève une mixité des usages, une variété étendue d'activités de toute sorte, incluant des commerces, des restaurants, des petites et moyennes entreprises, des institutions scolaires et religieuses, et des cafés Internet! Le bidonville comme un véritable milieu de vie, avait même surpris les membres de l'équipe de tournage du film *Slumdog millionnaire* qui raconte le parcours original d'un enfant élevé dans le bidonville de Dharavi, là où plusieurs scènes du film ont été tournées.

Si le bidonville n'est pas l'antichambre de l'enfer que certains se plaisent à y voir, il est aussi un milieu perfectible. Les bidonvillois eux-mêmes en sont conscients et consacrent des efforts soutenus à l'aménagement et

l'amélioration de leur milieu. Au rythme lent des maigres ressources dégagées, avec ou sans l'aide de l'État ou des organisations non gouvernementales, on s'efforce de régler des problèmes de salubrité et d'hygiène, d'accès à l'éducation et aux soins de santé, de sécurité et de mobilité, etc. Et on y réussit tant bien que mal. Le bidonville se transforme, se modernise, mais en conservant son caractère original. C'est ainsi que les bidonvilles n'ont pas tous la même morphologie, la même structure ou la même histoire. Certains quartiers ont maintenant plus de 60 ans d'existence et en sont à leur 3^e ou 4^e génération d'occupants. Ces espaces se sont stabilisés. On y retrouve des ruelles, corridors et autres passages dûment bétonnés, de l'eau potable, des canalisations de surface, de petits espaces publics, des écoles et des dispensaires médicaux, des commerces et des entreprises. La précarité prend ainsi une autre nature.

Quel urbanisme pour les bidonvilles?

Si le XX^e siècle aura été celui des villes, une époque où la population mondiale aura délaissé le monde rural pour le monde urbain, le XXI^e siècle sera très certainement celui des bidonvilles, marquant la fin de la ville rêvée des planificateurs urbains qui cédera la place à la ville vécue, autoconstruite et informelle. Cette réalité, incontournable par son ampleur, invite à remettre en question les fondements et les approches de l'urbanisme traditionnel. Les outils urbanistiques pour appréhender le bidonville et proposer des solutions ne sont certainement pas ceux hérités du baron Haussmann ou de la Charte d'Athènes. Il faut les réinventer et les élaborer en fonction d'une autre vision de la ville, et ce sont les bidonvillois eux-mêmes qui tracent le chemin à suivre. L'urbanisme doit être au service des urbains, là où ils vivent, et non au service de la fonctionnalité urbaine selon un modèle occidental et technocratique.

Pour améliorer la qualité de vie des habitants des bidonvilles

L'aménagement du bidonville passe d'abord par un processus de requalification urbaine et non de déconstruction / reconstruction. Il doit s'appuyer sur la participation des populations concernées, sur leur implication concrète à chacune des étapes des projets les concernant. Les choix doivent être discutés,

partagés et acceptés collectivement plutôt que d'être imposés d'en haut au nom d'une soi-disant efficacité.

Des programmes de « trames urbaines », d'amélioration du milieu (« *slum upgrading* »), en vertu desquels le bidonville se dote de certains équipements collectifs tels que des fontaines publiques d'eau potable, des canalisations de surface, des trottoirs et allées bétonnées, des terrains sportifs, etc., sont des exemples d'interventions qui offrent des solutions réelles, peu coûteuses, et adaptées. Elles augmentent la qualité de vie et elles font appel à des technologies simples, faciles d'entretien et souvent autofinancées en tout ou en partie. L'élaboration de plans cadastraux avec l'identification formelle des propriétés et l'octroi de titres clairs, est aussi une étape favorable à un processus d'amélioration du milieu.

Le bidonville est une forme urbaine qui traduit, parfois maladroitement, le savoir-faire et la volonté des hommes et des femmes de vivre ensemble, de mettre en commun leurs ressources et d'exprimer clairement leur droit à la ville. Cette forme urbaine doit être comprise plutôt que d'être dénigrée. Nul ne songerait aujourd'hui à détruire les médinas des anciennes villes arabes, ou les vieilles villes fortifiées du Moyen Âge. Ces espaces aux ruelles étroites, sans égout ni aqueduc, où se côtoyaient toutes les activités humaines, ont pu être requalifiés en respectant leur forme originale. Ils ont surtout survécu par la volonté de leurs habitants. Il ne saurait en être autrement pour les bidonvilles et pour les 2 milliards d'habitants qu'on y comptera bientôt. Dénoncer les bidonvilles et s'alarmer de leur prolifération constituent des gestes stériles qui ne portent aucune solution. Il faut au contraire voir le bidonville comme une part réelle de la ville, et comme l'habitat légitime d'une majorité d'urbains, et développer un urbanisme cohérent avec cette vision. ■

Jean Goulet est professeur associé au département d'études urbaines et touristiques de l'UQÀM. Il est coordonnateur d'un projet de coopération internationale visant la mise en place d'un programme de maîtrise en aménagement des quartiers précaires à l'Université Quisqueya de Port-au-Prince (Haïti).



PROGRAMME PRÉSTAGIAIRE

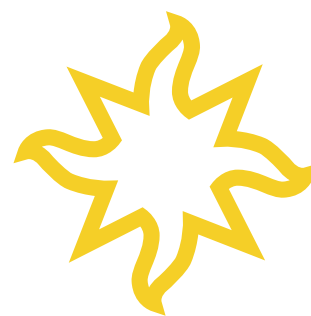
Pour favoriser l'accès à la profession d'urbaniste

Vous êtes :

- Étudiant en urbanisme
- Diplômé en urbanisme
- Travailleur en urbanisme

Vous voulez :

- Accroître votre employabilité
- Développer votre réseau professionnel
- Être informé des offres d'emploi en urbanisme
- Participer à des activités de développement professionnel
- Accélérer votre admissibilité à devenir urbaniste-stagiaire
- Intégrer progressivement la profession d'urbaniste



**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

Renseignement et inscription

www.ouq.qc.ca

85, rue Saint-Paul Ouest
514 849-1177

Mesures de gestion de l'urbanisation dans les schémas d'aménagement et de développement révisés

Louis Massicotte

Bien que la révision des schémas ne soit pas terminée dans toutes les municipalités régionales de comté (MRC), un bilan du contenu des 48 schémas révisés a été réalisé afin de faire le point sur la question de la gestion de l'urbanisation. Il en ressort notamment que les moyens et contenus peuvent varier en fonction de la problématique d'aménagement qui caractérise les territoires concernés et des choix effectués par les décideurs des MRC. D'où l'intérêt d'analyser les différentes façons dont les MRC s'y sont prises et les choix de moyens qu'elles ont employés pour gérer l'urbanisation sur leur territoire respectif.





Les principaux éléments de contenu recherchés dans les schémas révisés concernaient :

L'extérieur des périmètres d'urbanisation (PU) :

- les usages autorisés, notamment ceux reliés aux fonctions urbaines;
- les densités prévues ou les normes de lotissement;
- la gestion de la villégiature;
- des restrictions à l'ouverture de nouvelles rues;
- des planifications particulières;
- les exigences relatives à la délivrance d'un permis de construction.

L'intérieur des PU :

- une analyse du phénomène de l'urbanisation et des besoins de territoire qui y sont reliés;
- le recours à la notion de séquence du développement ou de zone prioritaire;
- l'exigence de la présence de réseaux d'aqueduc et d'égout;
- la planification des activités commerciales;
- la revitalisation et la préservation des centres-villes et des secteurs anciens;
- la localisation des équipements et des infrastructures importants.

L'ensemble du territoire :

- un concept d'organisation spatiale;
- un plan d'action.



*Un ensemble de 89 %
des MRC abordent
la localisation
des implantations
commerciales dans
les différentes parties
de leur territoire.*

Les mesures prévues à l'extérieur des périmètres d'urbanisation

Toutes les MRC considérées contrôlent l'implantation des *usages urbains* à l'extérieur des PU, en y limitant ou en y interdisant, par exemple, les commerces, les industries, les services et les équipements publics importants. Bien que certains usages industriels ou commerciaux intimement reliés à la forêt, à l'agriculture ou à la villégiature soient parfois autorisés en dehors des noyaux urbains, on peut noter un resserrement dans les contenus des schémas de deuxième génération à ce chapitre.

Toutes les MRC étudiées ont des affectations où la *construction résidentielle* est autorisée en-dehors des PU. Toutefois, 33 % seulement des MRC autorisent la résidence de moyenne ou forte densité, dans une ou plusieurs parties de leur territoire, en dehors des PU, principalement dans des affectations de villégiature ou de récréation et sous forme de projets d'ensemble ou intégrés près de lacs ou de centres de ski. Dans 41 % des schémas analysés, on retrouve des *normes minimales de lotissement* supérieures aux standards généraux reconnus dans certaines affectations (ex. : plus de 3 000 mètres carrés pour les terrains à bâtir non desservis en réseaux d'aqueduc et d'égout, largeurs de terrains accrues pour les terrains en bordure de routes importantes). Ces mesures visent notamment à favoriser le maintien des caractéristiques de milieux ruraux.

Le développement de la *villégiature* dans différentes affectations est abordé dans 75 % des schémas analysés. Plusieurs MRC ont d'ailleurs une affectation spécifique pour la villégiature. En cette matière, plusieurs MRC présentent une analyse de l'évolution des populations, des usages et des milieux, introduisent des éléments de planification particulière qui tiennent compte des possibilités et des limites des territoires de villégiature et rationalisent le développement futur de ceux-ci au moyen de règles et de normes.

La grande majorité des MRC élaborent des *planifications particulières* et des réglementations à caractère discrétionnaire qui ont à être utilisés par les municipalités pour atteindre divers objectifs des schémas révisés, sur des sujets comme la protection des paysages ou le maintien du caractère naturel prédominant des lieux de villégiature. Ainsi, certains schémas imposent des critères ou des normes aux municipalités et renvoient aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE), aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou aux programmes particuliers d'urbanisme (PPU). Les MRC y prescrivent des mesures qui peuvent concerner le maintien d'un couvert forestier dominant, les restrictions à la construction sur les sommets ou dans les pentes fortes, l'identification et la protection des paysages et corridors panoramiques, la densité et la disposition des constructions dans les

projets d'ensemble récréo-touristiques ou de villégiature près des centres de ski ou des terrains de golf, les normes d'affichage, etc.

L'ouverture d'une nouvelle rue constitue habituellement le premier geste concret amorçant le développement d'une portion de territoire. Dans les schémas de deuxième génération, 44 % des MRC considérées indiquent clairement leur intention d'interdire ou de limiter l'ouverture de *nouvelles rues* dans une ou plusieurs affectations à l'extérieur des PU. Elles indiquent par le fait même qu'elles limitent la construction aux seules rues existantes de leur territoire.

Les mesures prévues à l'intérieur des périmètres d'urbanisation

Un ensemble de 75 % des schémas examinés comprennent une *analyse du phénomène de l'urbanisation*, laquelle aide à comprendre le développement passé et prévu du territoire, en termes de demande et d'offre d'espaces résidentiels. Ce contenu des schémas révisés est à mettre en lien avec les orientations gouvernementales qui concernent la consolidation de l'urbanisation, en évaluant si les terrains disponibles dans les PU permettent de répondre à la demande prévue de territoires à urbaniser.

Plusieurs PU étant beaucoup plus grands que les besoins de croissance anticipés à l'horizon du schéma révisé, plus de 60 % des MRC considérées ont utilisé une forme de séquence pour déterminer des *zones priori-*

taires d'aménagement, des zones de réserve ou encore des zones d'aménagement différé. Cette mesure permet d'intégrer la notion de consolidation des zones urbaines existantes, laquelle fait partie des orientations gouvernementales sur la gestion de l'urbanisation.

L'exigence de la présence de *réseaux d'aqueduc et d'égout* dans les PU y favorise une plus forte densité, surtout quand cette exigence est accompagnée d'une volonté de rentabiliser ces infrastructures. Plus de 38 % des MRC proposent des mesures de restriction relatives à l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur des PU. Lorsque ces derniers comportent une zone prioritaire, certaines MRC interdisent la mise en place de réseaux dans la zone de réserve du PU. Une telle mesure est de nature à attirer les établissements et les entreprises qui requièrent ces infrastructures dans le PU ou la zone prioritaire, le cas échéant. Elle limite aussi les densités permises en dehors des PU, vu les dimensions de terrains exigées en l'absence d'infrastructures.

Un ensemble de 89 % des MRC abordent la localisation des *implantations commerciales* dans les différentes parties de leur territoire. Elles désignent des pôles et des centres urbains régionaux, intermédiaires et locaux et favorisent la concentration des activités commerciales de grand rayonnement ou de grand gabarit dans le pôle régional par exemple, en prenant en considération leurs impacts sur la circulation.

La *revitalisation et la préservation des centres-villes et des secteurs anciens* fait l'objet de mesures ou d'objectifs dans 85 % des schémas révisés. Le recours aux PPU et aux PIIA dans les centres-villes et les secteurs anciens des municipalités est privilégié dans plusieurs schémas. Certaines MRC précisent même des critères d'implantation et d'intégration.

Une autre intervention, présente dans 77 % des schémas analysés, consiste à orienter la *localisation des infrastructures et équipements importants* vers les pôles urbains principaux ou les zones urbaines centrales qui ont une vocation axée sur les services. Les équipements gouvernementaux sont notamment visés par cette orientation dans les schémas.

À travers la grande diversité de traitement de la gestion de l'urbanisation dans les schémas, on peut relever que les moyens des MRC ne manquent pas.

De plus, 30 % des MRC favorisent la desserte par transport en commun des nouveaux services et équipements publics importants pour les rendre plus facilement accessibles à tous.

Les mesures prévues pour l'ensemble du territoire de la MRC

La gestion de l'urbanisation dans l'ensemble du territoire d'une MRC peut être illustrée par un *concept d'organisation spatiale*, c'est-à-dire une carte sur laquelle sont notamment indiquées les vocations des différentes parties du territoire, la présence des pôles ou axes linéaires et les liens entre eux. On retrouve un tel concept dans 77 % des schémas analysés. Cette carte illustre des éléments structurants de l'aménagement comme la hiérarchie des pôles urbains et villageois ainsi que les corridors récréatifs et

touristiques. Ce concept, qui n'est pas exigé par la LAU, s'avère souvent utile pour illustrer la vision d'aménagement et de développement de la MRC.

Un *plan d'action* accompagne chaque schéma et renferme des éléments de sa mise en œuvre. Ce document, qui n'était pas requis par la LAU dans les schémas de première génération, donne au schéma révisé un caractère qui le rapproche de la planification stratégique et du plan de développement. Le plan d'action favorise également la cohérence entre le schéma et les autres planifications et interventions reliées au territoire de la MRC.

Un processus en évolution

À travers la grande diversité de traitement de la gestion de l'urbanisation dans les schémas, on peut relever que les MRC ne manquent pas de moyens. Les schémas de deuxième génération contiennent même plusieurs mesures qui n'étaient pas présentes ni demandées dans les schémas de première génération et qui sont conformes aux orientations gouvernementales de 1994.

Des enjeux émergents, comme les algues bleu-vert dans les lacs de villégiature, les éoliennes dans les régions touristiques, la crise du pétrole dans les transports, la réduction des émissions de GES et une couverture médiatique plus large du développement durable en général entraîneront probablement l'adoption de nouvelles mesures par les MRC dans les années qui viennent. ■

Ce texte a été réalisé à partir des analyses de Pierre Cambon, Samuel Patenaude, Érienne Pelletier et Benoît Fillion. Louis Massicotte est agent de recherche à la Direction générale des politiques, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Les publications de l'Observatoire municipal du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire peuvent être consultées à l'adresse : www.mamrot.gouv.qc.ca/observatoire/obse_veil.asp



TENDANCE



Selon la *National League of Cities*, les villes américaines sont déjà aux prises avec un manque budgétaire suffisamment important pour avoir de la difficulté à verser les salaires des employés municipaux. Par ailleurs, un récent rapport de la *U.S. Conference of Mayor* fait état de fortes baisses de population dans de nombreuses banlieues et zones périphériques des grandes villes américaines et d'une augmentation marquée du nombre de sans-abris et d'habitations de fortune dans les centres-villes¹. Un survol de l'actualité des derniers mois le confirme : les villes américaines sont aux prises avec de sérieux problèmes économiques et sociaux. Mais qu'en est-il des opportunités de la crise?

Pour Richard Florida, auteur du livre *The Rise of the Creative Class* et théoricien de l'économie du savoir, la crise a le pouvoir de transformer les structures « asymétriques » du monde de la finance et de ramener un certain équilibre dans la distribution de la richesse, ce qui aidera selon lui New York et d'autres grandes villes à attirer les gens de talent qui n'ont pas présentement les moyens d'y vivre. La crise serait donc, pour les grands centres de la finance, une sorte de bénédiction.

Philip Myrick, vice-président de l'organisation *Project for Public Spaces* croit, quant à lui, que la crise mondiale provoquera un regain d'intérêt pour ce qui est fait locale-

Opportunités de la crise financière et immobilière pour les villes nord-américaines

Joël Thibert, urbaniste-stagiaire

La crise immobilière, la rareté du crédit et la fermeture de nombreuses industries affectent de manière significative les recettes fiscales des municipalités canadiennes et américaines. Or, de nombreux auteurs, penseurs et praticiens de l'urbanisme professent que la crise actuelle est en voie de profondément changer l'Amérique et qu'elle recèle de nombreuses opportunités pour les villes cherchant à se redéfinir et à relancer leur économie.

ment et pour la spécificité locale, plus généralement. Beaucoup de compagnies cherchent encore à s'installer là où le niveau de taxation est le plus bas et la main-d'œuvre la moins chère. Mais, citant une étude du *Land Policy Institute*, Philip Myrick argue que les entreprises de l'économie du savoir cherchent à s'installer, plutôt là où se trouve le talent – et le talent a tendance à s'établir là où l'on trouve la meilleure qualité de vie. La crise pourrait donc rééquilibrer l'économie en faveur des villes de taille moyenne ayant une forte personnalité et offrant un cadre de vie exceptionnel.

Plusieurs études récentes, diffusées par le *London School of Economics and Political Science*, semblent appuyer cette hypothèse : il appert que les villes ayant investi dans l'aménagement, le transport urbain, les technologies et l'environnement, ces dix dernières années, aient été moins durement frappées par les mises à pied et rationalisations que celles ne l'ayant pas fait.

D'autres observateurs arguent que la crise actuelle pourrait faciliter la transition vers un bâti plus dense et plus « écologique ». Alors que les crises financière et immobilière changent les priorités des villes, il semblerait qu'elles affectent aussi les attitudes des consommateurs. Une étude de l'*American Institute of Architects*, réalisée au troisième trimestre de 2008, montre que les préférences des acheteurs de maisons sont en

train de changer et que la proximité des systèmes de transport en commun, des services et lieux d'emploi est de plus en plus prisée. Cette tendance, si elle se confirme au Canada, pourrait redonner une force d'attractivité aux villes et quartiers plus denses et bien desservis par le transport collectif.

Concrètement, certaines villes des États-Unis ont déjà trouvé des manières de tirer profit de la conjoncture économique actuelle. À l'image de ce qui a été fait à Montréal dans les années 90, lorsque des maisons saisies pour non-paiement de taxes étaient rénovées et revendues, certaines villes du « sun belt » aux États-Unis ont décidé de combattre la morosité de certains quartiers, où de nombreuses maisons sont vides, en rachetant ces maisons en reprise de finance pour les retaper et les revendre comme logements abordables. C'est aussi la stratégie employée depuis plus de 10 ans par le *US Department of Housing and Urban Development* dans plusieurs villes en déclin, comme Trenton au New Jersey.

La crise serait donc un moment opportun pour les villes de mettre à profit ce qui les distingue de leurs « concurrentes » et de combler certaines de leurs lacunes. Reste à voir si le vent de changement qui souffle sur les États-Unis se traduira en actions concrètes, et s'il fera bouger les choses de ce côté-ci de la frontière. ■

1 Voir le numéro printemps 2009 d'Urbanité, chronique Tendances « Crise hypothécaire américaine et forme urbaine », par Laurent Lussier.

35 ANS



En 1974 entré en vigueur
le Code des professions,
une loi de l'Assemblée
nationale du Québec.

Trente-cinq ans plus tard,
les 45 ordres professionnels
réitèrent leur **engagement**
à assurer la **compétence**
et l'intégrité des
326 000 professionnels.



Conseil
interprofessionnel
du Québec

45 ordres professionnels
pour vous servir

www.professions-quebec.org



Urbanisme et transport routier dans les années 60

Une lune de miel qui n'a pas duré!

Jacques Trudel, urbaniste

Les années 1950 et 1960 ont vu le Québec entrer dans le merveilleux monde autoroutier. Au cours de cette période, des rapports de collaboration se sont établis entre les urbanistes montréalais et les responsables de la voirie dans la conception des premières autoroutes urbaines. Ces rapports peuvent nous faire réfléchir sur certaines causes des problèmes qui se manifestent aujourd'hui en matière d'orientation et de conception des infrastructures de transport urbain, problèmes en bonne partie dus au divorce consommé depuis des décennies entre aménagement et transport.

Dans le Québec d'après-guerre, l'automobile se répand moins rapidement qu'ailleurs en Amérique du Nord. Le mouvement nous atteint tout de même au cours des années 1950 et avec lui, les premières autoroutes : l'autoroute des Laurentides donnant d'abord accès à la villégiature et le boulevard Métropolitain, au rôle plus urbain. À cette époque, le besoin d'ériger des autoroutes urbaines pour accommoder le développement du transport routier est considéré comme une nécessité inéluctable. Les discussions, qui sont tout de même vives, portent sur la localisation des infrastructures, leur intégration dans les ensembles urbains et, au niveau régional, sur les liens entre l'organisation des réseaux et les formes d'urbanisation.

Le contexte de la gouverne ne diffère pas fondamentalement de ce que nous connaissons aujourd'hui. Les décisions en matière de grandes infrastructures de transport relèvent des gouvernements. Mais à un certain moment, les circonstances politiques et administratives produiront de grandes différences dans le partage des rôles et des influences.

Au début des années 1960, dans la foulée de l'arrivée au pouvoir du maire Jean Drapeau et de son bras droit, Lucien Saulnier, le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal se bâtit progressivement une équipe interdisciplinaire qui parviendra, sous la direction successive de Claude Robillard et d'Aimé Desautels, à exercer un leadership exceptionnel dans les dossiers d'aménagement pendant toute la décennie. Soutenue par des urbanistes-conseils de grande envergure, pouvant généralement s'appuyer sur le poids politique du tandem Drapeau-Saulnier, le Service établit un solide rapport d'influence avec le ministère de la Voirie, ainsi qu'avec les firmes de génie-conseils auxquelles sont alors confiés les travaux d'ingénierie.

Un premier épisode de ces relations est nettement conflictuel. Les urbanistes-conseils, Blanche et Daniel van Ginkel, engagés par la Ville dès le début des années 1960, combattent avec succès le projet d'autoroute surélevée le long du port, projet qui sera abandonné. Ils le font à leurs risques et périls : l'Ordre des ingénieurs leur intentera un procès pour pratique illégale du

génie! Ce sont eux qui proposeront ensuite un réseau régional d'autoroutes urbaines comprenant les autoroutes Ville-Marie et Décarie dans leurs tracés actuels.

À partir de là, les urbanistes du service de la Ville travailleront de concert avec les ingénieurs-conseils à définir l'implantation du réseau en milieu urbain. Dès 1962, des rencontres de travail sont tenues à l'instigation du ministère de la Voirie, auxquelles participent les services concernés de la Ville, dont le Service d'urbanisme. Le partage des rôles procurera à ce dernier une influence prépondérante sur les tracés et les aménagements, incluant la localisation et les raccordements des entrées et sorties des tronçons autoroutiers alors à l'étude.

Forts de cette influence et soutenus par la participation d'Hans Blumenfeld, les urbanistes concevront et feront accepter l'insertion de l'autoroute Ville-Marie de façon étagée le long du talus de Westmount, plutôt qu'en plein cœur du quartier Saint-Henri comme le prévoyaient les plans initiaux. On s'assurera en outre de limiter strictement les accès au centre-ville en

1 Cet épisode contribuera à démontrer la nécessité d'une corporation professionnelle des urbanistes, laquelle sera fondée peu après, en 1963. Voir à ce sujet le numéro 3 du volume 2 d'*Urbanité*, p.51, novembre 2003.

fonction de la capacité d'accueil du réseau de rues.

L'engagement d'Hans Blumenfeld à Montréal comme expert-conseil à compter de 1962 n'est pas étranger à la capacité d'influence de la Ville. Il participe à l'établissement de la plupart des solutions proposées². C'est lui qui, entre autres, propose l'inversion du sens conventionnel des circulations de l'autoroute dans le segment de la cour Turcot, une disposition qui permet de réduire l'emprise des entrées et sorties avec la rue Notre Dame et contribue à limiter l'espace occupé par l'échangeur. Blumenfeld relate cette expérience dans son autobiographie et avoue même avoir été agréablement étonné du bon accueil de cette solution par les ingénieurs.

Dans le cas de l'axe Décarie, ce seront, là encore, les urbanistes de la Ville qui imposeront l'adoption du concept d'autoroute en tranchée, préférablement aux solutions en surface et en aérien. L'insertion urbaine est soigneusement étudiée par le Service d'urbanisme qui contribue au design des installations. Il faut cependant admettre que les urbanistes étaient eux-mêmes portés à idéaliser la solution de moindre mal qu'était la tranchée. On n'a pas cessé par la suite de chercher des remèdes aux coupures du tissu urbain ainsi créées.

L'intervention urbanistique est alors déterminante et elle est relativement bien acceptée par les ingénieurs-conseils, avec lesquels les urbanistes, forts d'un soutien politique et d'une expertise reconnue, peuvent traiter d'égal à égal. Cette intervention s'appuie non seulement sur une bonne connaissance des milieux urbains touchés, ce qui facilite l'atteinte de la meilleure intégration urbaine possible des

infrastructures, mais également sur une réflexion plus large basée sur l'exercice de planification régionale qu'a représenté la préparation du plan « Horizon 2000 ».

Toutefois, cette « lune de miel » n'a pas duré! Dès les années 1970, l'influence du Service d'urbanisme commence à s'amoindrir. Personne ne voit venir la contestation qui bloquera l'autoroute Ville-Marie dans l'Est et fera place à l'incapacité persistante de concilier les enjeux urbains d'aménagement et de transport dans ce projet qui, trente ans plus tard, n'a toujours pas trouvé sa solution.

Dans la portion ouest de l'autoroute Ville-Marie, incluant l'échangeur Turcot, les solutions des années 1960 comportaient de nombreux avantages, notamment quant à l'occupation limitée de l'espace, l'atténuation de la pollution de l'air et le contrôle du bruit routier, qui valent encore aujourd'hui. Ainsi, il est remarquable que les écrans antibruits s'y soient révélés beaucoup moins nécessaires qu'ailleurs, aussi bien en haut qu'en bas du talus de Westmount.

Le contraste est frappant entre la situation exceptionnelle qui prévalait dans les années 1960 à Montréal et la séparation généralisée entre urbanisme et transport qui a prévalu par la suite, un problème de gouverne aux multiples conséquences. On en a peu pris conscience au cours des précédentes décennies axées sur les illusions de la croissance. Ce problème devient plus évident aujourd'hui avec les préoccupations relatives au développement durable et aux changements climatiques qui mettent en lumière les contradictions inhérentes au développement sans limites du transport routier.

Le problème est soulevé de façon très pertinente dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec qui a le

grand mérite de traiter en parallèle des incohérences en aménagement et en transport dans la région métropolitaine³. Celles-ci découlent à la fois du retard à adopter des outils régionaux d'aménagement (ce dont on ne peut pas faire grief aux responsables du transport), mais aussi dans la désuétude du Plan de gestion des déplacements, ce qui fait que les projets de transport ne s'inscrivent ni dans une planification régionale de l'aménagement, qu'ils précèdent par défaut, ni même dans une planification à jour des interventions de transport.

Dans le cas de l'échangeur Turcot, le parti adopté dans les années 1960 est présentement remis en cause par le projet de reconstruction actuel, conçu à l'intérieur d'une zone de projet étroitement circonscrite et sans aucune participation des urbanistes de la Ville. Les objectifs prédominants sont déterminés par les impératifs fonctionnels de la circulation régionale prétendue incompressible, alors que les avantages présumés pour le milieu, fort discutables, apparaissent comme des justifications *a posteriori*, sans véritable lien avec les enjeux du développement local.

Ce cas donne à réfléchir. Le débat de société qu'il suscite doit permettre une prise de conscience fondamentale : au moment où de multiples raisons devraient amener à réduire la présence de l'automobile dans la ville, la quête de l'impossible « fluidité », qui sert de prétexte à l'accroissement des capacités véhiculaires, mène à une impasse. Pour en sortir, il faudrait pouvoir resituer les enjeux du transport urbain dans une démarche intersectorielle, inspirée par une vision cohérente et intégrée de l'organisation du territoire, ce à quoi des urbanistes devraient être chargés de contribuer. À quand leur retour consistant dans ce dossier?

2 Blumenfeld, Hans. *Life begins at 65 : the not entirely candid autobiography of a drifter*. Harvest House, 1987, p. 263.
3 *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, tome II, chapitre 3.

De la préservation du ciel étoilé à la gestion efficace de l'éclairage nocturne

Chloé Legris

FORMATION



Chloé Legris a été nommée Personnalité scientifique de l'année 2007 par la Société Radio-Canada pour la création de la 1^{re} Réserve internationale de ciel étoilé au monde. Luttant contre la pollution lumineuse affectant l'ASTROLab du mont Mégantic, elle est l'initiatrice du premier règlement sur l'éclairage extérieur respectueux du ciel étoilé au Canada. Chloé Legris est ingénieure et travaille présentement à Canmet-Energie Ressources naturelles Canada. Elle prononcera une conférence lors de l'ouverture du congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec, le 23 septembre prochain, au mont Mégantic.

Depuis quelques années, le terme « pollution lumineuse » fait parler de lui un peu partout au Québec. D'abord dans la région du mont Mégantic, puis peu à peu à l'échelle de l'Estrie et finalement à travers le Québec. La pollution lumineuse se définit comme étant toute modification de l'état naturel du ciel nocturne et toute nuisance causée par l'utilisation inadéquate et abusive de l'éclairage artificiel. Bien que ce soient généralement les astronomes qui sont les premiers affectés, cette problématique engendre de multiples conséquences qui touchent aussi l'ensemble de la population.

La région du mont Mégantic fut la première au Canada à adopter des mesures pour contrôler et limiter la pollution lumineuse, l'éclairage déficient et le gaspillage d'énergie qui en découle. Grâce à un projet de lutte à la pollution lumineuse, chapeauté par l'ASTROLab du Mont-Mégantic entre 2003 et 2008, la région a mis en place des actions de sensibilisation, de réglementation et de conversion de l'éclairage. Le succès de ce projet a été récompensé par l'International Dark Sky Association en 2007, en décernant à la région du mont Mégantic le premier statut Réserve internationale de ciel étoilé au monde! Il en sera d'ailleurs question lors de la soirée d'ouverture du prochain congrès de l'OUQ, où vous aurez la chance d'en savoir davantage sur cette belle aventure et de pouvoir observer sur place les effets de ces changements sur le paysage nocturne.

Les efforts déployés et l'expertise développée au cœur de ce projet peuvent également être porteurs pour l'ensemble des régions du Québec. Nombre d'outils de sensibilisation du grand public ou à contenu technique ont été développés en ce sens et ils ont tous été intégrés sur le site Internet de l'ASTROLab (www.astrolab.qc.ca). Dans le même esprit, la section québé-

coise de l'International Dark Sky Association a organisé, le 3 juin dernier, une journée de formation technique et réglementaire ayant pour objectifs de proposer un cadre réglementaire à l'ensemble des municipalités du Québec ainsi que de diffuser les acquis techniques auprès des professionnels québécois (urbanistes, architectes, ingénieurs). Le contrôle de l'éclairage nocturne permet non seulement de préserver le ciel étoilé, mais également d'assurer un développement harmonieux de l'environnement nocturne urbain, d'améliorer la qualité de vie des citoyens en limitant les éclairages éblouissants et excessifs et de favoriser l'implantation de projets d'éclairage éco-énergétique.

Les astronomes ont sonné l'alarme face à la problématique de la pollution lumineuse, mais ce sont principalement les municipalités qui ont le pouvoir d'agir en adoptant des mesures réglementaires appropriées.

L'éclairage n'est que la partie visible de nos excès de consommation, la pointe de l'iceberg. Toutefois, son impact est majeur auprès des populations, puisqu'il rend palpable le concept de réduction ou d'excès de la consommation énergétique.

Sur Internet

François Goulet, urbaniste

« Si l'on peut concevoir une ville qui fonctionne pour les enfants, elle fonctionnera pour tous les résidents. » Reprenant à son compte cette phrase de Enrique Peñalosa, l'Institut professionnel des planificateurs de l'Ontario propose aux villes de la province un ensemble de 21 recommandations en matière d'utilisation du sol et de transport pour des aménagements adaptés aux besoins des enfants.

www.ontarioplanners.on.ca/content/media/pressreleases.aspx
www.thestar.com:80/article/598049

L'organisme Habitat pour l'humanité est surtout connu pour la construction de maisons abordables. Il a depuis peu ajouté la rénovation et même la démolition à sa mission. Avec un nombre important de maisons à l'abandon à travers les États-Unis, la direction de l'organisme considère maintenant à l'occasion l'acquisition et la rénovation de maisons, puisque cela peut souvent se traduire par des coûts avantageux. À Saginaw, Michigan, et dans quelques autres villes, il s'est même avéré plus rentable de démolir et reconstruire en revendant au passage les matériaux récupérés que de tenter de rénover de vieilles maisons.

www.nytimes.com/2009/03/19/us/19saginaw.html?_r=1&ef=us

La fermeture de la mégaboutique Virgin, au Times Square de New York, évoque le déclin d'une fonction urbaine spécialisée, le magasin de disques. Les chaînes comme les commerces indépendants sont en voie d'extinction. Selon la revue Salon, seuls les magasins de disques usagés qui se spécialisent dans des créneaux précis (rockabilly, opéra, indie) pourraient encore espérer attirer des collectionneurs qui préfèrent manipuler de vieux vinyles plutôt que de surfer sur E-Bay...

www.salon.com/news/brand_graveyard/feature/2009/03/12/virgin/

On s'en doutait, mais une étude du Brookings Institute vient confirmer que dans presque tous les grands secteurs industriels, les métropoles américaines perdent des emplois au profit de la décentralisation. Les secteurs des transports, mais aussi de la finance et des assurances arrivent en tête de file, avec la plus grande augmentation dans la proportion d'emplois situés à 10 miles ou plus des centres-villes entre 1998 et 2006. L'étude rappelle que cette redistribution de l'emploi a des incidences pour de nombreuses politiques publiques (transport, habitation, services).

www.brookings.edu/reports/2009/0406_job_sprawl_kneebo ne.aspx?emc=lm&m=223963&l=6&v=20321



SUR INTERNET



« Nous vivons dans une « bulle » hydrique aussi instable que celle qui a précipité la crise de tous les marchés financiers de la planète. » Les auteurs de ce commentaire parlent en connaissance de cause, puisqu'ils sont les experts du Forum économique mondial, celui-là même qui organise annuellement le Sommet de Davos. Ils estiment que d'ici vingt ans, la moitié de la population du globe souffrira de pénurie d'eau potable, si rien ne change. Leur conclusion, qui rejoint celles d'experts des Nations-Unis, a été rédigée en préparation du Forum mondial sur l'eau qui se tenait à Istanbul en mars dernier.

www.weforum.org/pdf/water/WaterInitiativeFutureWaterNeeds.pdf

Pour revitaliser des quartiers de Cleveland, un organisme à but non lucratif a mis sur pied un programme visant à permettre à des artistes de louer, et éventuellement de devenir propriétaire de logements abandonnés. L'arrivée de ces nouveaux venus ne se fait pas sans controverse. Un article du Wall Street Journal relate les critiques et inquiétudes de gentrification que soulève cette initiative pourtant nourrie des meilleures intentions.

online.wsj.com:80/article/SB123992318352327147.html

Pour inciter les automobilistes à ralentir, le Département des Transport de Virginie teste une nouvelle approche en peignant des lignes en zig-zag sur la chaussée, à proximité de pistes cyclables et de traverses piétonnières.



Des expériences similaires auraient été tentées en Australie et en Angleterre.

www.virginiadot.org/newsroom/northern_virginia/2009/experimental_pavement_markings_aimed39774.asp



Ma ville en toute confiance, ou l'aménagement sécuritaire pensé pour les femmes

Ma ville en toute confiance : Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires a été lancé le 14 mai dernier dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Ce guide pensé pour les femmes, mais destiné à un large public s'adresse à tous ceux et celles qui travaillent à la conception, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics. Réalisé en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ce guide a été rédigé par Sophie Paquin, urbaniste-stagiaire.

Ce guide présente une approche pour prévenir la criminalité et réduire le sentiment d'insécurité. Il met de l'avant six principes : la signalisation, la visibilité, l'achalandage, la surveillance formelle et l'accès à l'aide, l'aménagement d'un lieu et son entretien ainsi que la concertation municipale et la participation de la communauté. L'application de ces principes permet d'offrir à la population des espaces collectifs présentant peu de risques pour des actes criminels et où les femmes et les hommes de différentes conditions se sentent en sécurité.

Également, le guide propose la mise en œuvre des principes d'aménagement sécuritaire en quatre étapes : mobiliser les services municipaux et les personnes visées, tracer un portrait de la problématique, établir collectivement un diagnostic puis appliquer des solutions cohérentes avec les principes d'aménagement sécuritaire. Distribué gratuitement à toutes les municipalités membres de l'UMQ, le guide est aussi disponible sur Internet au www.umq.qc.ca



Euralille et Abandoibarra

Deux grands projets urbains en réponse au déclin

L'observatoire SITQ du développement urbain et immobilier de l'Université de Montréal a publié les notes de recherche de Thomas Werquin, chercheur postdoctoral. Ce document reprend les éléments d'une conférence prononcée par monsieur Werquin, dans le cadre des Conférences de l'Observatoire SITQ du développement urbain et immobilier, Villes et immobilier, le 11 mars 2008.

Ces notes de recherche portent sur les projets Euralille à Lille (France) et Abandoibarra à Bilbao (Espagne), deux villes qui ont connu un profond déclin industriel et qui ont tenté de sortir de la crise en réalisant des projets urbains extrêmement ambitieux. Ces grands projets ont été initiés par des acteurs publics locaux pour enrayer la crise et attirer à nouveau sur leurs territoires les investisseurs privés qui avaient fui. Thomas Werquin y présente les deux projets, le contexte qui les a fait naître ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de ces derniers.

La version téléchargeable est disponible en ligne au www.observatoire-sitq.umontreal.ca dans la section « Notes de recherche »

Des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec signent *Montréal, aujourd'hui et demain*

Sous la direction de Pierre Delorme, urbaniste, douze auteurs, dont cinq membres de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) ont participé à l'écriture du livre *Montréal, aujourd'hui et demain*, publié aux Éditions Liber. Tous enseignants au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, les auteurs, dont font partie les urbanistes Pierre Delorme, Pierre-Yves Guay, Yves Archambault, Danielle Pilette, Sylvie Paré et Denis Proulx, ont mis en exergue les thèmes suivants : politique et planification urbaine, enjeux urbains ainsi que tourisme urbain.

« Il faut souhaiter que cet effort collectif saura non seulement inspirer la réflexion et renouveler le regard sur la ville, que trop souvent nous dénigrons, mais qu'il arrivera également à stimuler l'action, à faire naître des projets concrets, visionnaires et fédérateurs. C'est en tout cas pour contribuer à préparer ce que sera Montréal demain qu'il nous a paru urgent de bien comprendre ce qu'elle est aujourd'hui. », explique Pierre Delorme, annonçant le ton de cet ouvrage en introduction. De la situation politique et financière de Montréal depuis l'épisode des fusions-défusions des municipalités de l'île jusqu'à l'état du tourisme et de la gastronomie, en passant par les questions de circulation et de transport et par l'analyse de l'espace urbain, cet ouvrage brosse un portrait contrasté de la métropole québécoise, mettant en évidence aussi bien les lacunes et les ratés que le dynamisme et les promesses.



Étalement urbain et ville fragmentée à travers le monde

En collaboration avec Jean-Marc Zaninetti, professeur de géographie à l'université d'Orléans en France, Isabelle Maret, professeure agrégée de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, a publié *Étalement urbain et ville fragmentée à travers le monde*. Cet ouvrage est le fruit du colloque *Étalement urbain et ville fragmentée à travers le monde, des théories aux faits* organisé à l'Université d'Orléans les 26 et 27 septembre 2007. L'événement a mobilisé la communauté scientifique autour de l'étude des villes pour débattre de l'étalement urbain comme mode de régulation des rapports sociaux et comme enjeu de gouvernance territoriale à partir d'études de cas concrets, prises dans différents contextes politiques et économiques à travers le monde. Les auteurs esquissent une grille de références conceptuelles communes sur la réalité multiforme du phénomène dans des contextes de développement très divers. Ils se fixent pour ambition de dépasser le niveau des discours normatifs sur la « ville durable », pour aboutir à la construction d'une typologie internationale des formes de l'étalement urbain dans ses relations particulières avec la fragmentation territoriale et les fractures sociales en s'appuyant sur 25 études de cas relatives par des spécialistes sur tous les continents.



Calendrier

AOÛT 2009

28 août

ACTIVITÉ Tournoi de golf de l'Ordre des urbanistes du Québec

ORGANISATEUR Ordre des urbanistes du Québec

LIEU Club de golf La Prairie

INFORMATION www.ouq.qc.ca

SEPTEMBRE 2009

23 au 25 septembre

ACTIVITÉ Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec – Mobilité durable

ORGANISATEUR Ordre des urbanistes du Québec

LIEU Sherbrooke

INFORMATION www.ouq.qc.ca

30 septembre au 3 octobre

ACTIVITÉ Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) – Construire un monde meilleur

ORGANISATEUR Institut canadien de l'urbanisme

LIEU Niagara Falls, Ontario

INFORMATION www.niagarafalls2009.ca

OCTOBRE 2009

27 octobre

ACTIVITÉ Formation – Rédaction réglementaire en urbanisme

ORGANISATEUR Ordre des urbanistes du Québec

LIEU Holiday Inn Select, Montréal

INFORMATION www.ouq.qc.ca

30 octobre

ACTIVITÉ Formation – Rédaction réglementaire en urbanisme

ORGANISATEUR Ordre des urbanistes du Québec

LIEU Manoir Montmorency, Québec

INFORMATION www.ouq.qc.ca

DU 11 AU 17 OCTOBRE 2009

PREMIÈRE SEMAINE DES PROFESSIONNELS

Sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), se tiendra pour la première fois, du 11 au 17 octobre 2009, la *Semaine des professionnels*, un événement mobilisateur visant à mettre en relief l'apport des professionnels à la société québécoise.

Soulignant le 35^e anniversaire du *Code des professions*, la *Semaine des professionnels* est l'occasion de promouvoir, notamment auprès des jeunes, les différentes facettes des 51 professions réglementées exercées par 332 000 professionnels membres de l'un des 45 ordres professionnels.


Au Québec, une personne sur 23 est membre d'un ordre professionnel. Les professionnels québécois rendent des services de qualité à la population québécoise et contribuent à relever les défis actuels du Québec dans un monde globalisé.

Parmi les activités de cette *Semaine des professionnels*, mentionnons :

- une campagne publicitaire, prévoyant notamment la parution d'un cahier spécial dans le journal *Les Affaires*;
- le regroupement des ordres professionnels au Salon national de l'éducation, sous l'« Avenue des professions » aménagée par le CIQ;
- la venue d'un conférencier de prestige;
- la tenue d'une conférence-débat public sur les professions réglementées, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde.

La *Semaine des professionnels* est organisée par le CIQ, en collaboration avec l'Office des professions et les ordres professionnels, afin de mieux faire connaître et apprécier les 51 professions réglementées.

Surveillez vos bulletins d'information pour tous les détails de cette première!



Vous cherchez à rejoindre les urbanistes...

...et les autres professionnels en aménagement du territoire ?

Urbanité vous offre l'opportunité de rejoindre les urbanistes québécois et francophones du Canada ainsi que les bureaux d'avocats, les universités québécoises, les firmes-conseils, les municipalités, les villes, les ministères ainsi que les associations et ordres professionnels qui oeuvrent dans le domaine.

Urbanité, imprimée sur du papier 100 % recyclé, est publiée à 3 000 exemplaires, quatre fois par année.

> PROCHAINS THÈMES

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES... L'APPRENTISSAGE

Automne 2009

En matière de développement durable il existe des outils, des bonnes pratiques... Mais que de pièges et surtout, que de chemin à parcourir avant que nos pratiques soient plus durables. Nous sommes donc en apprentissage.

LA GESTION DE PROJET AU QUÉBEC

Hiver 2009

La gestion de projet au Québec, ses succès et ses échecs et les opportunités qu'elle offre aux urbanistes de mettre en œuvre la panoplie d'outils qu'ils maîtrisent. Un dossier qui abordera aussi les aspects humains et juridiques de la gestion de projet, la formation en gestion de projet, en aménagement et l'avenir de ce champ de pratique en plein développement.

Pour plus de renseignements ou pour faire une réservation :

Geneviève Masson, chargée des communications
514 849-1177 poste 27 ou gmasson@ouq.qc.ca



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Congrès de l'Ordre
des urbanistes du Québec

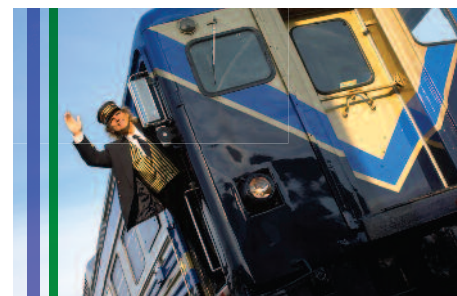
Mobilité durable

Du 23 au 25 septembre 2009 à Sherbrooke

**Les urbanistes, des acteurs incontournables
de la mobilité durable !**

Intermodalité des transports actifs, collectifs et individuels,
utilisation des technologies et énergies propres...

Les stratégies pour une mobilité durable figurent
aujourd'hui parmi les incontournables de tout
plan de développement et d'aménagement durable,
tant au niveau local que régional.



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Renseignements : www.ouq.qc.ca

Geneviève Masson - Chargée des communications

514 849-1177 poste 27 - gmasson@ouq.qc.ca